A deux mois des candidatures à la présidentielle

Mystère autour du dauphin de la MP

PAGE 3

N° 7311 du Jeudi 10 mai 2018 Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiaf 36ème année

Éditeur
GROUPE DE PRESSE
Groupe M7 Média 7
Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa – RD Congo
La passion d'informer sans passion

Accusé d'entretenir une rébellion à partir de l'Ouganda

Katumbi : « Mon combat est et restera pacifique »

P. 2

Sommaire

Politique
Machine à voter : la Monusco appelle les parties prenantes à dégager un consensus
PAGE 4

Économie
Des scientifiques jugent inopportune l'exploitation du pétrole dans les parcs de Virunga et Salonga
PAGE 6

Société
Perversion sexuelle à Kinshasa : deux fœtus abandonnés à Limete et N'Djili
PAGE 8

Document
Lettre datée du 1er mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
PAGE 10

Sports
Play-offs : DCMP déroule face à CS Don Bosco et se maintient au classement
PAGE 14

À HAUTE VOIX

Sans impact

LE POTENTIEL

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a annoncé le lancement de l'audit du fichier électoral. Sous la coordination de l'Organisation internationale de la

PAGE 2

Lancement officiel des travaux du comité d'audit du fichier électoral

PAGE 16

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MH

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

À haute voix

Sans impact

(Suite de la page 1)

Francophonie (OIF), majorité au pouvoir et opposition y prennent part.

D'ores et déjà, le président de la Céni et le délégué de l'OIF ont fixé, hier mercredi, l'opinion sur les grandes attentes à l'issue de leur travail. Le plus évident est que rien ne changera au terme de ce travail d'audit. La loi sur la répartition des sièges aux législatives nationales et provinciales, récemment promulguée par le chef de l'Etat, ne connaîtra aucune modification. Il en est de même du calendrier électoral qui prévoit la tenue d'élections en décembre 2018.

A tout prendre, l'audit du fichier électoral n'aura aucun impact sur la poursuite du processus électoral. C'est un travail administratif de routine qui, en principe, ne devrait pas impacter d'une manière significative le cycle électoral.

Alors, si tel est le cas, quel en est réellement l'opportunité ? A cette question, le président de la Céni y a déjà réservé une réponse lors de son dernier passage au Sénat. Devant les sages du Parlement, le président de la Céni a déclaré que les résultats de l'audit du fichier électoral devraient plutôt être pris en compte au prochain cycle électoral. Mais, quant à celui en cours, l'audit n'aura vraisemblablement aucun effet.

Si l'audit du fichier électoral n'a aucun impact sur le reste du processus électoral, il a néanmoins l'avantage d'éclaircir le jeu électoral, tout en rassurant les uns et les autres. C'est tout ce qu'on peut espérer.

Pour l'instant, une chose est sûre : audit ou pas, les élections auront lieu le 23 décembre 2018.

Accusé d'entretenir une rébellion à partir de l'Ouganda

Katumbi : « *Mon combat est et restera pacifique* »

Moïse Katumbi Chapwe, candidat de la plateforme « Ensemble pour le changement » à la présidentielle de décembre 2018 est dans le viseur de la majorité au pouvoir qui multiplie des stratagèmes pour l'écarter de la course.

Il y a eu au départ cette prétendue affaire de spoliation d'un immeuble à Lubumbashi (Haut-Katanga) qui lui a valu une condamnation de trois ans ferme dans les conditions non encore élucidées. Depuis lors, l'affaire est en suspens, la défense de Katumbi ayant interjeté appel devant le tribunal de grande instance de Lubumbashi. Puis est venue cette rocambolesque affaire de recrutement des mercenaires, affaire dans laquelle a été impliqué un citoyen américain Darryl Lewis, avant d'être relâché et expulsé de la RDC.

Tout récemment, Kinshasa, qui n'est pas en panne d'imagination lors qu'il s'agit de Moïse Katumbi, a remis en cause sa nationalité congolaise. Saisi de l'affaire, sur base d'un article de presse paru dans Jeune Afrique, le Procureur général de la République s'est saisi de l'affaire, avant de la fixer, contre toute attente, devant la Cour suprême de justice. En attendant, c'est le temps mort.

On pensait que la majorité au pouvoir avait pris un temps de répit avec Katumbi. Que nenni ! Elle vient de rebondir sur un autre terrain. Cette fois-ci, Kinshasa, agissant via la Police nationale congolaise, accuse le leader d'Ensemble pour le changement d'entretenir une rébellion à partir de l'Ouganda. La police fonde ses accusations sur la base des témoignages recueillis, selon son porte-parole, le colonel Pierrot Mwanamputu, d'un officier de la Police nationale congolaise, arrêté dans le sillage du colonel John Tshibangu, extradé de la Tanzanie après son arrestation dans la capitale tanzanienne.

La police est convaincue que Moïse Katumbi veut se servir de l'Ouganda pour se constituer une base arrière en vue de lancer une attaque sur la RDC, en composant éventuellement avec des éléments de l'Alliance pour la libération des Congolais (ALPC), un groupe armé présent à la frontière ougandaise. Ce rapprochement ne serait-t-il pas en relation avec les *récentes déclarations du président ougandais, Kaguta Yoweri Museveni, qualifiant les dirigeants congolais d'irresponsables ?*

« D'après les déclarations du sieur Ayiki Taban Ibrahim devant vous, le déplacement de ces émissaires était motivé par la décision de sieur Moïse Katumbi Chapwe de solliciter l'installation des hommes à sa solde, dans la zone où sévit le Groupe armé ALPC, de manière à ouvrir les hostilités à partir du territoire d'Aru, province de l'Ituri, dès qu'une base arrière lui serait accordée en Ouganda », a déclaré le 8 mai 2018 le colonel Mwanamputu au QG de la PNC, lors de la présentation à la presse d'un dénommé Ayiki Taban Ibrahim, considéré comme le commandant de l'ALPC, arrêté en avril 2017 à Bunia.

Selon la police, c'est ce dernier qui a livré les informations, mettant en cause le président d'Ensemble pour le changement, Moïse Katumbi, qui organise, soutient-il, une cellule de recrutement depuis l'Afrique du Sud et de la Belgique. Pour le moment, Ayiki Taban, a été déféré devant l'auditorat général des Forces armées de la RDC.

Sans surprise, le staff de Katumbi n'a pas tardé à réagir. C'est son directeur de cabinet et porte-parole, Olivier Kamitatu, qui s'est chargé, depuis Bruxelles, de recadrer la Police nationale congolaise dans une déclaration datant du mercredi 9 mai 2018. Une fois de plus, Olivier Kamitatu fait part d'une campagne d'intoxication, montée dans les officines du pouvoir, avec pour seul objectif non seulement de salir l'image de Moïse Katumbi mais surtout de détourner l'attention de l'opinion sur un processus en panne.

D'entrée de jeu, Kamitatu note que « le président Moïse Katumbi dément bien entendu tout lien avec toute personne ayant la volonté de recourir aux armes et à la violence pour renverser les institutions illégitimes de la République démocratique du Congo ». Il poursuit en précisant que « son combat pour la libération du pays est et restera pacifique ».

Craignant une déroute du processus électoral, Moïse Katumbi invite, par conséquent, « les Congolais, les pays de la sous-région et l'ensemble de la communauté internationale à s'impliquer pour empêcher que ce plan criminel du régime n'aboutisse ».

Intégralité de la déclaration faite par Olivier Kamitatu, porte-parole de Moïse Katumbi.

Le Potentiel

Communiqué de presse/9 MAI 2018/ Bruxelles

Le porte-parole de la police nationale congolaise a confirmé l'arrestation d'un dénommé monsieur Ayiki Taban Ibrahim qui aurait, selon ses déclarations, été dépêché en février dernier par le Président Moïse Katumbi en compagnie de plusieurs éléments venant de Belgique et d'Afrique du Sud à Kampala afin de prendre contact avec le colonel John Tshibangu pour ouvrir aux côtés du groupe armé ALPC les hostilités à partir du territoire d'Aru en Ituri.

Le Président Moïse Katumbi dément bien entendu tout lien avec toute personne ayant la volonté de recourir aux armes et à la violence pour renverser les institutions illégitimes de la République Démocratique du Congo. Son combat pour la libération du pays est et restera pacifique, comme il l'a toujours dit. Il condamne ces nouvelles fausses accusations qui viennent s'ajouter aux affaires judiciaires montées de toutes pièces par le pouvoir dans le but de l'écarter de l'élection présidentielle.

L'objectif de ce régime sanguinaire? Il est double. 1/ Empêcher Moïse Katumbi de se présenter à l'élection présidentielle d'une part. 2/ Créer une véritable guerre civile au motif de chasser une rébellion créée de toutes pièces et ainsi pouvoir invoquer ces troubles pour repousser encore les élections. Nous appelons les Congolais, les pays de la sous région, et l'ensemble de la communauté internationale à s'impliquer pour empêcher que ce plan criminel du régime de Joseph Kabila n'aboutisse.

Au Kasaï, au Tanganyika, au Nord Kivu, au Sud Kivu, en Equateur et en Ituri, l'implication du régime dans la tragédie congolaise est tristement avérée. Tous les Congolais connaissent l'écrasante responsabilité du régime dans les assassinats de Michael Sharp, de Zaïda Catalan, de Thérèse Kapangala, de Rossy Tshimanga et de tous les innocents sauvagement tués lors des manifestations pacifiques. Tous ont conscience de l'écrasante responsabilité du régime dans la disparition de dizaines milliers de Congolais massacrés au Kasaï, au Nord Kivu, dans le Tanganyika, en Ituri. Tous savent que la multiplication des arrestations arbitraires, des détentions et des assassinats dans des cachots clandestins et de la torture sont l'illustration de l'absence d'un Etat juste et démocratique. Aujourd'hui, aucun Congolais n'est dupe de la responsabilité de ceux qui commandent les services de sécurité et sont parties prenantes dans la résurgence des conflits ethniques à travers le pays. Joseph Kabila et l'Agence Nationale des Renseignements empêchent toutes les institutions de remplir leur rôle républicain. Ils empêchent nos forces de sécurité de travailler efficacement.

Le Président Moïse Katumbi rappelle avec fermeté: « *N'en déplaise au régime qui cherche par tous les moyens à m'écarter de la présidentielle, mon combat est et restera pacifique et je suis candidat à la Présidence de la République de mon pays. En dépit des menaces et des faux dossiers, je ne ferai jamais marche arrière car c'est mon devoir de sauver le peuple congolais et redonner au Congo sa grandeur. Alors que le régime veut nous intimider pour obtenir une prolongation de son pouvoir, j'appelle tous les Congolais à exiger la tenue dans les délais des élections libres, démocratiques, transparentes et inclusives* ».

Olivier Kamitatu, directeur de cabinet du Président et porte-parole

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

A deux mois des candidatures à la présidentielle

Mystère autour du dauphin de la MP

A scruter de près, la Majorité présidentielle n'est pas encore vraiment inscrite dans le processus électoral. La famille politique du chef de l'Etat n'a pas encore trouvé de dauphin à son autorité morale. Elle n'a pas non plus de projet de société pour son candidat présidentiable. Au-delà des démentis des cadres de la MP sur le supposé projet d'une troisième candidature de Joseph Kabila, tous les signaux montrent que la majorité au pouvoir n'a pas d'autres choix de passer par un forcing. C'est ce qui explique que le parti présidentiel ne sait convoquer son congrès devant désigner son joker à la présidentielle de décembre 2018.

Le Potentiel

Les élections présidentielle et législatives nationales et provinciales ont lieu le 23 décembre prochain, selon le calendrier de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Corneille Nangaa, président de la centrale électorale, l'a répété hier mercredi 9 mai en marge du lancement des travaux de l'audit du fichier électoral par l'Organisation internationale de la Francophonie en présence des observateurs de la majorité, de l'Opposition, de la Société civile et des partenaires du gouvernement.

Dans cette optique, la Céni est tenue de lancer au 25 juillet, conformément à son calendrier, l'ouverture des bureaux de réception et traitement des candidatures pour l'inscription des candidatures à la présidentielle et à la députation nationale. Le retrait des formulaires, le dépôt et le traitement des dossiers de candidats présidents et députés nationaux ont lieu à cette date-là.

Alors que la plateforme la plus représentative de l'Opposition, Ensemble, dispose déjà de son candidat, Moïse Katumbi Chapwe, et un projet de société à défendre, la majorité au pouvoir peine à trouver l'un et l'autre. A deux mois de dépôt de candidatures, la famille politique du chef de l'Etat a du mal à trouver la pièce de rechange. La majorité au pouvoir n'a pas encore non plus de projet de société pour son joker.

Alors que la date du dépôt de candidatures approche à grand pas, la MP n'est pas en mesure de désigner un dauphin à son autorité morale. Ce qui alimente davantage des suspicions sur la réelle volonté de la MP à s'inscrire dans la logique des élections en décembre prochain. L'Opposition et les partenaires extérieurs doutent de la bonne foi de la Majorité présidentielle.

Au cours de différentes rencontres de haut niveau, tant au niveau de la SADC, de la CIRGL, de l'Union africaine qu'à l'Assemblée générale des Nations unies, les homologues du chef de l'Etat congolais ont toujours demandé à ce que Joseph kabila se prononce clairement sur son avenir politique. Ce qui devrait baisser la tension politique et favoriser un processus électoral apaisé. Le chef de l'Etat ne s'est jamais prêté à cette exigence, entretenant à dessein le flou jusqu'à ce jour.

De même, une résolution de l'Accord du 31 décembre 2016 suggère expressément à l'actuel chef de l'Etat de dire publiquement qu'il ne sera plus candidat, mais rien n'a été dit dans ce sens jusqu'alors.

Lors de son passage en octobre 2017, Nikki Haley, ambassadrice des USA à l'ONU, avait aussi souhaité que le président de la RDC dise clairement qu'il ne va pas contracter un troisième mandat, sans obtenir gain de cause.

Pour la MP, Joseph Kabila est et reste son autorité morale même après les élections du 23 décembre 2018

Autant dire que la rumeur selon laquelle la MP tient à maintenir son autorité morale à la tête du pays se vérifie chaque jour. Il y a même des signaux qui prouvent que la MP n'a pas l'ambition de présenter d'autre candidat présidentiable, sinon son autorité morale.

Dès lors, les démentis du directeur de cabinet adjoint du chef de l'Etat, Jean-Pierre Kambila, et du porte-parole de la MP, André-Alain Atundu, sur la candidature de Joseph Kabila à la présidentielle de décembre 2018 sont à prendre avec philosophie. Depuis 2015, soit une année avant la fin du deuxième et dernier mandat de l'actuel président, plusieurs cadres de la MP ont eu à affirmer solennellement sur la place publique que « l'alternance au sommet de l'Etat devra se faire dans les délais constitutionnels » ou qu'il y aura un « passage civilisé du pouvoir » sans que rien de tel ne puisse se faire.

Pire, des faits attestent que la MP est en train de boutiquer une saisine de la Cour constitutionnelle pour faire passer une troisième candidature de son autorité morale, partant d'un pseudo principe que la Constitution ayant été modifiée avec le passage de deux à un tour en 2011, l'actuel chef de l'Etat peut se présenter à la présidentielle de 2018.

A tout prendre, le processus électoral en République démocratique du Congo est dans les eaux troubles. Ce processus électoral est sujet à plusieurs attaques de la MP qui souffle le chaud et le froid. Mais, la stratégie reste de renvoyer aux calendes grecques les prochaines élections, si le Raïs n'est pas candidat. Ce qui n'est pas facile.

La tentation est si grande que le pouvoir en place multiplie des ballons d'essai sans se décider ouvertement si, oui ou non, Joseph Kabila est toujours son candidat à la présidentielle de décembre 2018.

Le FMI alerte sur les risques liés à une augmentation de la dette des Etats africains

Malgré l'accélération de leur croissance, ces dernières années, les économies africaines pourraient être plombées par une dette de plus en plus pesante, a indiqué le Fonds monétaire international (FMI), dans un rapport publié ce mardi.

Selon les informations relayées par Reuters, l'augmentation massive des mobilisations financières pour les investissements, à travers les emprunts obligataires, pourrait avoir un effet pervers sur les pays africains. Les données indiquent, qu'en 2017, les Etats africains ont émis pour 7,5 milliards $ d'obligations souveraines, soit 10 fois plus que l'année précédente. Et cette tendance devrait s'accélérer en 2018. Ainsi, 11 milliards $ d'obligations souveraines ont été émis ou devraient être émis seulement pour le premier semestre de 2018, indique le Fonds.

Cette situation a entraîné un surendettement de plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. Environ 40% des pays à faibles revenus de cette région seraient en situation de surendettement ou à haut risque, a indiqué l'institution. De plus, les dettes libellées en devises étrangères ont progressé de 40% entre 2010-2013 et 2017, et représenteraient aujourd'hui 60% de la dette publique totale moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Aussi, la hausse des taux d'intérêt moyens (4% en 2013 à 12% en 2017) augmente considérablement le coût de remboursement de ces emprunts. A ce rythme, plusieurs pays africains pourraient se retrouver dans l'incapacité de rembourser les titres émis.Si le FMI estime que l'accroissement de la dette des pays de l'Afrique subsaharienne est intimement lié aux grands projets d'infrastructures et de développement social qui naissent sur le continent, il préconise néanmoins un changement progressif des moyens de financement par les pays africains. Pour ce faire, l'institution de Bretton Woods encourage les Etats africains à s'appuyer davantage sur les sources de financement durables et à mettre l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures.

Agence Ecofin/LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Machine à voter : la Monusco appelle les parties prenantes à dégager un consensus

La controverse autour de l'utilisation de la machine à voter aux prochains scrutins combinés (présidentielle, législatives nationales et provinciales) de décembre 2018 préoccupe la Mission onusienne en RDC.

Beni Kinkela (Stagiaire de l'UPN)

La Monusco donne de la voix au sujet de la polémique qui enfle autour de l'utilisation de la machine à voter lors de prochaines élections. Au cours de son rendez-vous hebdomadaire, hier mercredi 9 mai, la Monusco a porté son regard le processus électoral avec, notamment, l'audit du fichier électoral et l'utilisation de la machine à voter.

Partie prenante à l'audit du fichier électoral pour lequel le comité ad hoc s'est réuni officiellement pour la première fois, hier mercredi au siège de la Commission électorale nationale indépendante, la Monusco, selon Florence Marshal, entend jouer sa partition comme observateur. *« Le mandat octroyé à la Monusco par le Conseil de sécurité, l'interdit à poser un acte de certification ou de validation. Seule la Céni et le gouvernement donnent l'aval. Le rôle de Monusco est celui d'apporter son assistance technique et matérielle »*, a-t-elle déclaré.

S'agissant de la machine à voter, la Monusco n'entend rien trancher. Mais en vertu de sa mission de bons offices, elle souhaite que la technologie soit maîtrisée par tous. Ainsi, appelle-t-elle toutes les parties prenantes au processus électoral à dégager un consensus.

D'autres questions d'actualité se sont invitées dans la phase de questions-réponses. C'est notamment la plaidoirie de la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) concernant la poursuite des enquêtes sur les violences en RDC. La Monusco prend cette interpellation non seulement au sérieux, mais aussi ne ménagera aucun effort afin que les personnes qui sont auteurs de violences des droits de l'Homme puissent être traduites en justice. Cette problématique fait partie de l'une des missions régaliennes de la Monusco, dont chaque personnel appartenant à cette structure onusienne doit s'impliquer.

Par ailleurs, Florence Marshal estime qu'il est impérieux de concilier tout le monde afin que l'espace politique s'élargisse. Elle réagissait à la question relative à la mise en œuvre effective de l'Accord politique de la Saint-Sylvestre, à son chapitre consacré à la décrispation politique.

Transfuge de l'Ecidé : le nouveau Sga de l'ADP croit en la victoire électorale de Katumbi

Joyce Kalala

Le tout nouveau secrétaire général adjoint de l'Alliance des démocrates pour le progrès (ADP) chargé des questions politiques et développement, Henri Mutombo entend poursuivre son combat pour l'alternance démocratique et l'émergence de la jeunesse aux côtés du G7 Christophe Lutundula.

Ce transfuge de l'Engagement pour la citoyenneté et développement (Ecidé) de Martin Fayulu, qui croit dur comme fer en la victoire électorale du chairman de « Ensemble pour le changement », Moïse Katumbi pour un Congo nouveau refondé sur des valeurs véritablement démocratiques qui profiteraient réellement au peuple congolais. Henri Mutombo a officiellement annoncé son retrait de l'Ecidé, pour de raisons de convenance personnelle.

L'annonce a été faite au cours d'une conférence de presse tenue, hier mercredi 9 mai au siège de l'ADP, à Kinshasa.

Par ailleurs, ceci a constitué une occasion pour Henri Mutombo de réaffirmer sans désemparer son engagement à lutter pour l'alternance politique ainsi que l'épanouissement des jeunes en République démocratique du Congo. « *Je n'ai donc pas changé de maison, ni d'aspiration, encore moins de rêve. J'ai seulement changé de position au sein de cette armée des citoyens convaincus qui lutte pour le change*ment », a indiqué en substance le nouveau secrétaire général adjoint de l'ADP. Ce, avant d'ajouter : « *Dans cette posture d'honnêteté et de loyauté, l'éthique me commande d'annoncer ce changement de façon publique et officielle, pour entre autres raisons, éviter qu'à l'avenir mes propos, ma conduite et mon comportement politique ne soient imputés à l'Ecidé. … bien entendu, je demeure à l'opposition et reste de l'opposition, continuant à accompagner des millions de jeunes de notre pays, mes compagnons de lutte dans ce rêve grandiose d'un Congo libre, digne et prospère* », a-t-il précisé.

Cependant, avant de rendre un hommage mérité à son ancien mentor politique, Martin Fayulu pour les neuf ans de lutte dans la constance et les valeurs humaines passés à ses côtés qui constituent, selon lui, le socle à l'avènement d'un état de droit en RDC, le nouveau secrétaire général adjoint de l'ADP a rappelé qu'à force de souffrir, la jeunesse de ce pays a fini par comprendre que son destin collectif ne peut être suspendu à la bonne volonté, à la générosité ou à la magnanimité de tel ou tel autre individu.

Fort de ce constat malheureux, Henri Mutombo invite les jeunes à militer pour la refondation de l'Etat dans tous ses secteurs. Ce, pour son bien-être, qui n'arriverait pas malheureusement avec le système de gouvernance actuel qui tourne radicalement le dos aux rêves de cette jeunesse.

Pour ce dernier, à l'heure actuelle, seule la candidature de Katumbi aux élections du 23 décembre 2018 constitue une valeur sûre pour l'alternance et le développement de la République démocratique du Congo.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Première réunion d'experts pour l'audit du fichier électoral

Le comité Ad hoc s'est réuni officiellement hier mercredi 9 mai au siège de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), rapporte actualite.cd. Avec une vingtaine de membres, ce comité est composé des cinq experts de l'organisation internationale de la francophonie (OIF), des membres du bureau de la Céni et des représentants de l'Opposition, de la Majorité, de la Société civile et des partenaires internationaux. *«Nous voulons dire merci aux responsables ici pour la confiance afin de mener ce travail d'auditer le fichier électoral. Nous sommes à notre 10, 11 ou 12ème expérience en Afrique et nous en sommes fiers »,* a déclaré le général Sangare, chef de la délégation de l'OIF. Il a en outre précisé les termes de référence. *« Nous sommes contents parce que nous constatons qu'il y a l'inclusivité. Les délégués de la MP, de l'opposition et de la Société civile sont là. Nous souhaitons qu'il ait transparence, et nous voulons un travail sérieux »,* a-t-il ajouté. Les délégués de l'opposition, de la majorité présidentielle et de la société civile ont un statut d'observateurs étant donné que le travail technique est confié aux experts de l'OIF. D'après le calendrier électoral, le travail d'audit prendra fin le 25 mai.

Joseph Kabila a promulgué mardi 8 mai l'annexe à la loi électorale

Mardi 8 mai, le chef de l'Etat a promulgué l'annexe à la loi électorale portant sur la répartition des sièges pour les élections législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. Ce texte détermine le nombre de députés que doit avoir chaque province et chaque circonscription électorale pour les élections des députés nationaux et provinciaux. L'Assemblée nationale et le Sénat ont voté le texte harmonisé sur la répartition des sièges, samedi 5 mai. Selon le rapport de la commission mixte « Politique, administrative et judiciaire » des deux chambres du Parlement, la divergence de fond liée à la date d'entrée en vigueur de la loi après sa promulgation par le président de la République a été aplanie. Députés et sénateurs ont convenu d'adopter la position de la Chambre haute, qui proposait que cette annexe entre en vigueur dès sa promulgation. L'Assemblée nationale avait souhaité que le texte entre en vigueur 30 jours après sa promulgation.

Une sélection de la Rédaction

Le Parlement convoqué en Congrès pour désigner un membre à la Cour constitutionnelle

La désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle est le seul point inscrit à l'ordre du jour du Congrès convoqué ce vendredi 11 mai au Palais du peuple

P.M.

Npm : le siège de l'Assemblée nationale

Dans une décision conjointe signée, hier mercredi 9 mai 2018, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, convoquent les deux Chambres du Parlement en Congrès ce vendredi 11 mai dans l'hémicycle du Palais du peuple.

Au menu, la désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle. Une démarche qui se conforme à l'article 158 de la Constitution et aux articles 119 point 4, 120, et 121 et aux articles 2, 3, 4 et 5 de la loi organique n°13/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

À la lumière de ces textes, la Cour constitutionnelle comprend neuf membres nommés par le président de la République, dont trois à sa propre initiative, trois désignés par le Parlement réuni en Congrès et trois autres par le Conseil supérieur de la magistrature. Ils ont un mandat de neuf ans qui n'est pas renouvelable. Et la Cour est renouvelée au tiers tous les trois ans. Lors de deux premiers renouvellements, il est procédé au tirage au sort du membre sortant par groupe pour les membres initialement nommés.

S'agissant des compétences, la Cour est juge de la Constitutionnalité des lois, des actes ayant force de loi, des édits, des règlements intérieurs des Chambres parlementaires, du Congrès, des institutions d'appui à la démocratie ainsi que des actes réglementaires des autorités administratives ; elle connaît des recours en interprétation de la Constitution et tranche des conflits de compétences entre les pouvoirs législatif et exécutif, l'État et les provinces ainsi qu'entre les ordres des juridictions.

La Cour constitutionnelle est la juridiction pénale du président de la République et du Premier ministre. Elle est également dotée de compétences en matière électorale.

À ce titre, elle juge de la régularité du processus des élections présidentielle et législatives au niveau national et du référendum.

Pour rappel, la Cour constitutionnelle affiche incomplète après le décès du juge Kalonda et de la démission de deux autres juges, à savoir Jean-Louis Esambo et Banyaku Luape, en avril dernier.

Crise politique en RDC : le Rwanda et l'Angola s'activent

P.M.

Le président angolais, João Lourenço, (à droite) et la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Rose Mushikiwabo.

Des acteurs majeurs de la sous-région travaillent pour éviter l'enlisement d'une crise politique en République démocratique du Congo avec des conséquences qui pourront vraisemblablement dépasser les frontières nationales.

C'est dans cette perception que la crise politique en RDC a fait l'objet de discussions, mardi 8 mai, entre le président angolais, João Lourenço, et la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Rose Mushikiwabo.

En mission de revitalisation de la coopération économique entre son pays et l'Angola, la chef de la diplomatie rwandaise a montré clairement l'engagement de son pays à suivre la situation politique en RDC. Elle s'est exprimée en ces termes : *« En tant que président en exercice de l'Union africaine, le Rwanda travaille avec des pays tels que l'Angola et le Congo pour rétablir la paix et la sécurité durable dans la région, en particulier en République démocratique du Congo »*.

Le site Cas-info.ca, rapporte que pour le Rwanda, la situation en RDC revient parmi ses priorités. Le 29 avril dernier à Kigali, c'est le président Paul Kagame qui s'est inquiété du risque d'instabilité chez son grand voisin. C'était en marge du Forum économique de la fondation Mo Ibrahim. *« Le Congo a neuf voisins, chacun de nous est affecté par ce qui se passe [dans ce pays]. C'est pourquoi, naturellement, les voisins ont la légitimité de faire ou de dire quelque chose à ce propos. Et si vous pouvez comprendre qu'en tant que voisins, il est important d'aider la transition au Congo à se dérouler sans nous affecter ou sans les affecter de façon négative, alors nous aurons agi raisonnablement »,* avait déclaré le président Paul Kagame.

De son côté, l'Angola a également placé la RDC au cœur de son agenda. Selon l'agence angolaise de presse, Angop, une tripartite entre Kinshasa, Luanda et Brazzaville est prévue dans les prochains jours. Comme pour dire que Kinshasa reste sous pression de ses voisins.

Ces derniers sont déterminés pour faciliter la résolution de la crise politique en cours, censée s'achever avec la tenue d'élections le 23 décembre 2018.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Journées scientifiques de l'Unikis

Des scientifiques jugent inopportune l'exploitation du pétrole dans les parcs de Virunga et Salonga

Le débat sur l'exploitation du pétrole dans les espaces protégés défraye la chronique. Si au niveau politique, l'on pense que l'Etat a le droit de faire ce qu'il veut au nom de l'intérêt public, les scientifiques, eux, affirment que l'Etat a l'obligation de respecter les normes environnementales les plus élémentaires.

Olivier Kaforo (Depuis Kisangani)

Contrairement aux politiques qui estiment nécessaire l'exploitation du pétrole dans le parc des Virunga, le monde scientifique ne le perçoit de cette façon.

Les scientifiques participant à la semaine scientifique 2018 de l'Université de Kisangani jugent inopportune l'exploitation du pétrole dans un parc qui, du reste, est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Une aire protégée et contribue de manière significative à la lutte contre le changement climatique.

« C'est l'Etat qui a institué le parc national des Virunga ainsi que celui de la Salonga. Et ces deux parcs ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est une fierté pour la RDC. Curieusement, nous apprenons que le gouvernement à travers le ministère des Hydrocarbures a décidé de désaffecter cinq blocs dont trois dans les Virunga et deux dans la Salonga pour exploiter le pétrole. Il faut que nous puissions donc dire non puisqu'aujourd'hui, si on exploite le pétrole dans ces deux parcs, le monde perd en termes de biodiversité et en termes de valeur », a déclaré Alphonse Maindo, professeur à l'Université de Kisangani.

Pour sa part, Ursil Lelo Di Makungu pense que l'Etat a l'obligation de respecter non seulement les lois de la République mais aussi les conventions internationales qu'il a volontairement ratifiées. Chercheur et spécialiste du droit vert, Ursil Lelo croit qu'il est possible d'exploiter le pétrole dans des zones autres que des aires protégées.

« Le pétrole, on ne le retrouve pas que dans des parcs et autres aires protégées. Classés parmi les patrimoines de l'Unesco, les parcs des Virunga et de la Salonga ne peuvent être détruits pour quelques raisons que ce soit. L'exploitation du pétrole dans ces parcs entre en contradiction avec certaines conventions internationales que la RDC a librement ratifiées et qu'elle est tenue de respecter.

Pays immensément riche, la RDC regorge de pétrole dans plusieurs autres zones. Dans la zone d'intérêts communs que le pays partage avec l'Ouganda. Le pétrole peut aussi être pompé dans la zone maritime que la RDC partage avec l'Angola. En plus, rien ne garantit que l'exploitation du pétrole dans les parcs des Virunga et de la Salonga profitera aux populations locales, étant donné que dans des zones où l'exploitation pétrolière a déjà été entamée, les populations vivent dans une misère inexplicable. Le cas de Muanda dans la province du Kongo Central est plus éloquent », s'est-il indigné.

Il y a quelques jours, le gouvernement a annoncé, à l'issue d'un conseil des ministres, que l'exécutif national avait opté pour une exploitation pétrolière dans les parcs des Virunga et de la Salonga. Un avis que ne partagent pas bon nombre d'acteurs de la Société civile qui estiment que les parcs ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une exploitation pétrolière, étant donné que la pollution zéro n'existe pas.

Pour les pro exploitation, ces deux parcs sont des domaines de l'Etat, même s'ils ont été déclarés « patrimoine mondial de l'Unesco ». En tant que tel, l'Etat a le droit de le réaffecter selon ses besoins, surtout lorsqu'il s'agit des travaux d'intérêt public. Ce que rejettent certains chercheurs dont Ursil Lelo, membre du Centre de recherche interdisciplinaire de droit, gouvernance territoriale et développement durable (CRIDGTDD).

Pour lui, le concept « utilité publique » est un terme ambigu. Un concept dont le sens dépend d'un utilisateur à un autre. «La bonne conservation de la nature implique une prise en compte globale et interdisciplinaire afin d'aboutir à une gestion durable et efficace des espèces de la faune et de la flore du pays. Il se dégage de la loi sur la conservation de la nature et d'autres lois et codes sus évoquées que la notion d'intérêt public qui est une notion flou et à contenu variable est une supercherie intellectuelle que les autorités étatiques utilisent abusivement pour justifier les mesures de conservations et dérogatoires », a-t-il expliqué.

Au regard de l'intérêt que représente les parcs des Virunga et de la Salonga dans le cadre de la conservation de la nature, bon nombre de scientifiques estiment qu'il est inconcevable que les politiques décident de l'exploitation pétrolière dans les sites sus indiqués.

Les décideurs ont donc l'obligation de réfléchir par deux fois avant toute prise de décisions.

Dans le cas d'espèce, l'on ne trouve pas d'opportunité d'exploiter le pétrole dans les parcs, sacrifiant ainsi les générations futures et s'attirant également des ennuis des pays limitrophes qui, sous certains prétextes, risquent de poser des problèmes à la République.

Participation de la RDC au forum économique public-privé Japon- Afrique

Le ministre de l'Industrie, Marcel Ilunga Leu, vient de participer au forum économique public-privé Japon-Afrique, organisé du 3 au 4 mai 2018 à Johannesburg en Afrique du Sud, par le gouvernement nippon.

Ce forum économique avait pour objectif, l'accélération de la croissance économique impulsée par le secteur privé en encourageant plus de rencontres d'affaires entre entreprises japonaises et leurs homologues africaines.

Cette rencontre a connu la participation de 47 pays africains issus du secteur de transformation et fourni une opportunité, pour les grandes sociétés nipponnes et leurs répondantes africaines ainsi que les institutions-clés intéressées par le business, de mettre en avant leur travail en Afrique.

Le forum économique public – privé nippon-africain 2018, a permis aux participants d'évaluer l'état actuel des relations économiques et commerciales entre les pays africains et le Japon et aussi d'identifier les moyens de renforcer ces relations, en particulier à travers l'investissement et les partenariats publics-privés.

Pour les organisateurs, afin de réussir cette transformation de l'Afrique, les pays du continent doivent intégrer les marchés internationaux, améliorer leurs chaînes de valeurs, renforcer les partenariats publics- privés et élargir l'usage de moyennes technologies.

Cette coopération Japon- Afrique vise à tisser des liens entre les gouvernements et les entreprises de l'Afrique et du Japon, ainsi que de conjuguer les efforts des secteurs publics et privés dans l'apport de solutions. Cette vision va encourager les dirigeants des petites économies africaines en renforçant aussi les liens économiques.

Plus d'une centaine de compagnies japonaises ont été conviées à ce rendez- vous par lequel le Japon souhaite renforcer sa présence dans un continent qui ne cesse de réaliser des progrès notables, en offrant d'importantes opportunités d'affaires.

Par ailleurs, le ministre de l'Industrie congolais a rencontré, à la demande du gouvernement nippon, le maire de la ville d'OSAKA, Hirofumi Yoshimura, pour solliciter l'appui de la RDC à la candidature nippone pour l'organisation en 2025 de l'exposition universelle OSAKA KANSAI.

Il s'est entretenu tour à tour, avec les directeurs généraux des sociétés japonaises YAMAHA et TOSHIBA autour de la problématique de l'implantation de leurs filiales en RDC, notamment dans la zone économique spéciale de Maluku.

Pour rappel, en 2016 le Premier ministre Shinzo AbE, avait annoncé un plan d'investir 30 milliards de dollars en Afrique sur trois ans.

ORGANISATION PROCHAINE DE LA 6ÈME SESSION DU COMITÉ BILATÉRAL RDC-RSA

En marge de ce forum, le ministre Marcel Ilunga Leu a, par ailleurs, eu une série de rencontres bilatérales avec son collègues Sud-Africain en charge du commerce et de l'Industrie, David Robs.

Au menu de leurs entretiens, la tenue prochaine en Afrique du Sud du 01 au 03 juin 2018, de la 6ème session du comité bilatéral RDC-RSA.

Il a été aussi question de passer en revue le niveau d'exécution des accords signés dans le cadre du comité bilatéral entre l'Afrique du sud et la RDC.

A cette occasion, certaines préoccupations ont été soulevées par la partie Sud- africain au sujet de Vodacom Congo, SHOPRITE, PPC BARNETT. Dans la foulée, la signature du rapport final des travaux de la 5ème session du comité bilatéral RDC-RSA qui a eu lieu à Kinshasa au niveau des experts attirés.

A la suite de la rencontre avec le ministre Sud- Africain du Commerce et de l'Industrie, la société Vodacom maison-mère a dépêché son chargé des relations extérieures, Diego Gumerrez, pour éclairer le ministre en rapport avec la double imposition dont est victime sa filiale en RDC.

ACP/LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

L'UNFPA réitère son engagement à accompagner la RDC dans l'atteinte de la couverture sanitaire universelle

Le représentant de Fonds des Nations unies pour la population en RDC (UNFPA/RDC) Sennen Houton vient récemment de réitérer, en marge de la journée internationale de la sage-femme à Kinshasa, l'engagement de son institution à accompagner la RDC dans l'atteinte de la couverture sanitaire universelle, à laquelle la contribution des sages-femmes reste importante. Il a également réitérer son engagement à poursuivre son appui aux sages-femmes de la RDC qui, de jour comme la nuit, sauvent les vies des femmes et des filles de ce pays. Dans un partenariat durable et fructueux avec les sages-femmes et le gouvernement de la RDC, l'UNFPA, rapporte l'ACP, s'est engagé pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Cette institution appuie le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire en renforçant les capacités des établissements pour assurer une formation de qualité pouvant aboutir à la production des sages-femmes bien formées en nombre suffisant pour garantir l'assistance nécessaire à chaque femme au cours de l'accouchement.

La consommation des légumes riches en fer entraîne l'augmentation du taux de sang

Le docteur Monica Gumete, médecin biologiste au centre de transfusion sanguine de l'Hôpital général de référence de Kinshasa, a affirmé dernièrement à l'ACP que la consommation des légumes riches en fer favorise l'augmentation du taux de sang. Elle a fait remarquer que son service enregistre régulièrement des cas de donneurs de sang qui, trois mois après le dernier prélèvement de sang , reviennent au centre avec un taux de sang élevé atteignant parfois 60%, accompagné de quelques symptômes, notamment des saignements au niveau de la bouche, des vertiges, des étourdissements, des thromboses et de violents maux de tête (céphalées). « Pareil taux est excessif, a-t-elle renchéri, quand on sait que le taux normal oscille entre 36,1% et 44% chez la femme contre 40,7% et 60,3% chez l'homme.

Une sélection de la Rédaction

Victimes de la discrimination sociale, des albinos choisissent de vivre ailleurs

L'intégration des albinos dans la société congolaise continuent de poser problème malgré des efforts fournis par des institutions philanthropiques en vue de leur acceptation. Par conséquent, ils sont appelés à trouver refuge sous des cieux plus cléments.

Médard Muyaya

En ce troisième millénaire naissant, le respect des droits de l'Homme est un épineux problème dans les sociétés africaines. La voix de chaque peuple ainsi que de ses citoyens doivent être entendues et leurs revendications prises en compte.

L'intégration des albinos dans les sociétés africaines et en RDC méritent l'attention particulière des autorités. Il y a peu des albinos avaient été kidnappés, certains brûlaient dans des pays tels que le Kenya et l'Ouganda.

En République démocratique du Congo et particulièrement au Kasaï, la peau de l'albinos était recherchée pour des pratiques fétichistes. A l'école, des élèves évitent même de partager le même banc avec un albinos parce que sa peau fait peur.

Objet de curiosité, l'albinos est indexé, son passage est salué par des cris moqueurs, «ndundu», ce qui frise la stigmatisation et la discrimination. Visiblement, les albinos ressemblent aux personnes vivant avec handicap qui ont besoin de la protection de la société en général. A cause de toutes ces déceptions, les albinos se sont sentis abandonnés à leur triste sort. Ne sachant pas à quel saint se vouer, ils sont à la recherche d'un abri sûr. Ils se sentent dans l'obligation de vivre en dehors de leur pays et de leur continent.

Grâce au Fonds humanitaire, 1,6 million de personnes assistées en 2017

Selon le Fonds humanitaire en République démocratique du Congo, 35,8 millions de dollars US ont permis d'assister directement au moins 1,6 million de personnes dont 1,2 million de femmes et d'enfants.

Dans son rapport publié récemment, cet organisme dresse le bilan complet de ses activités pour l'année 2017. Cette contribution a ainsi permis de financer 43 projets humanitaires d'urgence à travers 36 partenaires d'exécution, dont de nombreuses organisations non gouvernementales congolaises. Ainsi, 17 ONG nationales, soit 38% des financements, ont bénéficié d'un appui du Fonds humanitaire en 2017 ; les ONG internationales ont, quant à elles, reçu 46% des financements.

Répondant aux besoins les plus urgents et en complément avec les autres bailleurs de fonds, le Fonds humanitaire a financé une réponse humanitaire multisectorielle. Entre autres, en raison des risques de famine causés par les déplacements des populations dus à la résurgence de la crise dans les provinces de l'Est, dans la région du Kasaï et le Tanganyika, c'est le secteur de la sécurité alimentaire qui a le plus bénéficié de financements avec 10,2 millions de dollars US qui ont permis de porter assistance à plus de 330 000 personnes.

Huit pays donateurs ont contribué au Fonds humanitaire de la RDC pour un montant de 70 millions de dollars US en 2017. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Près de 60% des contributions ont été reçues à la fin de l'année 2017 et ont été allouées en début d'année 2018.

« La valeur ajoutée du Fonds humanitaire RDC a continué d'être démontrée à travers son appui à la réponse humanitaire aux différentes urgences à travers le pays » a souligné la coordonnatrice humanitaire en RDC, Mme Kim Bolduc. *« Je voudrais remercier tous nos partenaires, ONG, Agences ONU et particulièrement nos donateurs, qui ont permis de rendre le Fonds si vital pour notre capacité de réponse en 2017, et, espérons-le, encore en 2018 ».*

LE FONDS HUMANITAIRE, QU'EST-CE ?

Le Fonds humanitaire RDC vise la mise en œuvre de stratégies de réponses humanitaires cohérentes en vue de faire face aux besoins humanitaires identifiés comme étant les plus prioritaires à travers les orientations stratégiques. Il vise également à améliorer la réponse humanitaire en augmentant la mesure dans laquelle le financement est alloué aux besoins humanitaires prioritaires à travers un processus inclusif et coordonné au niveau du terrain. En outre, le Fonds humanitaire RDC vise à assurer que la réponse aux besoins humanitaires est menée dans un esprit de collaboration, en encourageant la coopération et la coordination au sein et entre les clusters et les organisations humanitaires.

Les fonds de financement commun pour les pays (CBPF) sont des instruments de financement humanitaires multi-bailleurs établis et gérés par le Bureau des Nations unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) au niveau des pays sous la direction du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'action humanitaire (HC).

Le Fonds Humanitaire / LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Perversion sexuelle à Kinshasa : deux fœtus abandonnés à Limete et N'Djili

A Kinshasa, la perversion sexuelle a atteint un niveau tel que les jeunes filles n'hésitent plus à se débarrasser, par tous les moyens, des grossesses non désirées. Deux fœtus ont été abandonnés dans la rue : l'un à Limete et l'autre à N'Djili.

Rebecca Mbuyi et Flore Kupenza (Stagiaire /Urkim)

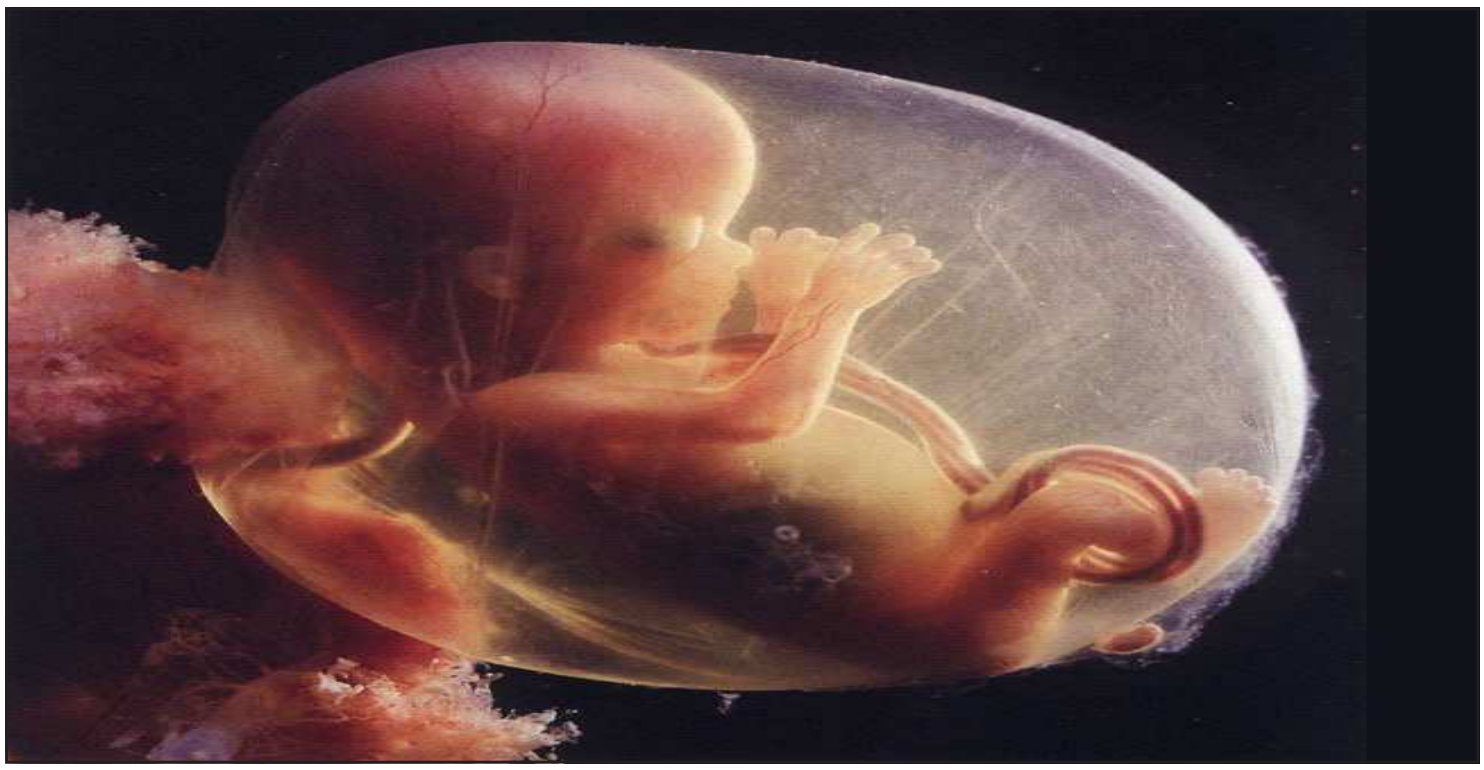

Une femme s'est débarrassée d'un fœtus d'environ quatre mois. Les faits se sont déroulés le lundi 7 mai au quartier Industriel, dans la commune de Limete.

Selon les témoignages recueillis sur place, la femme vivait séparément avec son amant depuis près de trois ans, car elle habitait la maison familiale. Son concubin, un aide-chauffeur, travaille dans une société de transport des marchandises sur le tronçon Kinshasa - Idiofa.

Le concubin est allé en voyage comme d'habitude. Cette fois, le voyage a duré plus longtemps que d'habitude et pendant ce temps, il n'appelle, ni ne fait aucun message, encore moins ne fait aucun signe de vie.

Désespérée, la femme enceinte a décidé d'avorter, car ne pouvant subvenir à ses besoins. C'est ainsi qu'elle a décidé de consulter un tradi-praticien qui lui a administré une cure à base de plantes médicinales pour se débarrasser de la grossesse indésirable.

Juste après le " traitement ", son état de santé s'est brusquement dégradé. Elle saignait abondamment. Ceci a entraîné également des douleurs. C'est alors que ses proches l'ont évacuée vers le dispensaire du quartier.

" Je ne peux pas la défendre, même si c'est ma sœur. C'est qu'elle a fait est bête. Elle manque de sagesse. Elle aurait pu nous en parler pour que nous puissions trouver une solution. Ce qui, malheureusement, n'a pas été le cas ", a vociféré la sœur de la femme.

" Cette femme a interrompu volontairement sa grossesse. Son acte est criminel. Pourquoi vouloir tuer un enfant alors que la vie est sacrée? C'est vraiment dommage ", a déclaré un membre du corps soignant. Le médecin traitant a promis de la transférer vers une formation hospitalière pour des soins appropriés.

En ce qui concerne le tradi-praticien, il a été mis aux arrêts et acheminé au commissariat de police de la commune de Limete. " Celui-ci nie toutefois son implication au présumé avortement ", a-t-on appris.

N'DJILI : UN FŒTUS DE 8 MOIS ABANDONNÉ DANS UN CANIVEAU

Même scénario à N'Djili où un fœtus de sexe masculin a été retrouvé, hier mercredi 9 mai, dans le caniveau au quartier 12 sur l'avenue Mazi.

C'est tôt le matin que les jeunes ont fait ce constat macabre, bien emballé dans un sac de maïs, lié par son cordon ombilical et jeté dans le caniveau.

Ces jeunes disent que c'est l'une des jeunes filles de ce quartier qui l'a fait parce que ce n'est pas la première fois de trouver des fœtus dans les caniveaux. Au mois d'avril, ils en ont trouvé au moins deux ; celui de mercredi est le premier en ce mois de mai. " C'est devenu une habitude pour les jeunes filles de ce quartier ", commente un jeune.

Finalement, l'on apprend que les agents de la Croix-Rouge ont été dépêchés sur le lieu pour évacuer les résidus du fœtus.

Kalamu : retour des salons de coiffure sur l'avenue du Stade

Deborah Londa/Stagiaire Urkim

Les salons de coiffure, déguerpis dernièrement derrière la station Engen sur l'avenue du Stade dans la commune de Kalamu, ont déjà repris leurs activités, a-t-on constaté.

Après leur destruction deux mois auparavant, les salons ont repris du service.

C'est la population environnante qui est allée se plaindre auprès du bourgmestre de Kalamu pour que les activités de ces salons reprennent, car ces lieux étaient devenus un repaire de brigands et autres enfants de la rue.

" A cause de l'insalubrité et l'insécurité qui avait élu domicile à ces lieux ; les habitants du recoin sont allés jusqu'à la commune pour réclamer que les salons reprennent leurs activités. C'est donc le bourgmestre qui a autorisé la reprise de service de ces salons qui fonctionnent 24 heure sur 24 ", a déclaré le coiffeur Patrick

Ngandu.

La population et les tenanciers de ces salons se disent " heureux " de l'aboutissement de leur revendication.

Kintambo : règlement loin des cours et tribunaux d'un conflit parcellaire

Gloria Akendi (Stagiaire/Upn)

Une femme habitant la commune de Kintambo a été déguerpie, mardi 8 mai, par les enfants de son neveu décédé. Ceux-ci se réclament propriétaires de la parcelle familiale car, soutiennent-ils ce bien leur a été légué par leur défunt père.

Avec la pluie qui a arrosé la ville de Kinshasa mardi soir et mercredi matin, la famille déguerpie n'a pas eu où s'abriter.

" Cette parcelle appartenait à notre grand-père. A l'époque, comme on ne pouvait pas avoir deux parcelles sous un même nom, il avait confié la gestion de l'une d'elles à notre neveu. Aujourd'hui, ses enfants se disent propriétaires de la parcelle. Nous sommes allés à la commune et au parquet, sans obtenir gain de cause. Voilà qu'ils nous ont déguerpis. Avec ces pluies qui tombent chaque jour sur la ville, nous avons perdu beaucoup de biens. Ils prétendent même

avoir vendu la parcelle moyennant de faux documents. C'est du stellionat pur et simple. Nous sommes encore rentrés à la commune et nous attendons la suite ", a déclaré avec dépit un membre de la famille.

C'est donc loin des cours et tribunaux que les héritiers ont choisi de régler ce conflit de succession.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Kinshasa

Circulation routière : de nouvelles dispositions pour mettre fin au mauvais stationnement

Des véhicules et motos sont saisis par la police. La restitution est conditionnée au paiement d'une amende transactionnelle contre remise d'une quittance officielle.

Vanessa IRAGI (Stagiaire/UPN)

La ville de Kinshasa est confrontée depuis quelque temps aux problèmes de mauvais stationnement des conducteurs de véhicules - particulièrement ceux des bus et taxis-bus - et de taxis-motos, communément appelés « wewa ». Cela rend difficile la fluidité de la circulation et entraîne des embouteillages à travers les artères de la capitale, surtout aux heures de pointe.

Face à cette situation préoccupante, le commissaire provincial de la Police nationale congolaise (PNC)/ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo, vient de prendre de nouvelles dispositions qui, espère-t-on, pourraient si pas résoudre les difficultés, du moins les atténuer. Car circuler dans les artères de Kinshasa, une mégapole de plus de quelque 12 millions d'habitants, relève d'un parcours de combattant.

Dans l'Est de la capitale, qui connaît depuis quelque temps une explosion démographique, le mauvais stationnement des conducteurs de bus et taxis-bus et de taxis-motos ainsi que des embouteillages sont monnaie courante. Pour s'en convaincre, faites un tour à l'arrêt DGC situé au croisement de la Chaussée Mzee Laurent-Désiré Kabila (ex-Route de Matadi) et l'avenue Nsuala, à Binza/Ozone, dans la commune de Ngaliema.

Interrogé, le sergent Jackson, qui œuvre au sein de la Police nationale congolaise depuis quinze ans, a révélé avoir reçu du commissaire provincial de la PNC/Kinshasa de nouvelles dispositions pour mettre fin aux mauvais stationnements des conducteurs de véhicules et de taxis-motos. « Ces dispositions sont traduites en actes », a-t-il déclaré. Allusion faite à la circulation fluide observée le lundi 7 mai vers 19 heures à ce carrefour. Pour les « wewa » fautifs, a-t-il poursuivi, leurs engins sont saisis et acheminés à la PCR, où la restitution est conditionnée au paiement d'une amende transactionnelle contre remise d'une quittance officielle. Un piéton a relevé qu'un effort est accompli depuis quelque temps par les éléments de la Police de circulation routière (PCR) commis à ce carrefour pour lutter contre les mauvais stationnements et les embouteillages parfois « bêtes », œuvre des chauffards et « wewa » qui ignorent le Code de la route.

Toutefois, il a encouragé les éléments de la PCR à travailler davantage pour que la circulation soit fluide à cet endroit, de manière permanente.

De leur côté, trois personnes, dont une dame, qui passent chaque jour devant l'arrêt DGC ont loué l'initiative du général Sylvano Kasongo. « *Nous avons nos véhicules mais ne pouvons pas les utiliser à cause de mauvais stationnements des chauffeurs et embouteillages sur les artères de Kinshasa* », ont-elles lancé, tout en déplorant le retard d'une trentaine de minutes enregistré devant l'arrêt DGC. « *L'autorité vient de prouver le contraire, c'est-à-dire changer la mentalité des chauffards si elle le veut* », ont-elles affirmé. Avant de relever l'impraticabilité de l'avenue Nsuala à son croisement avec la Chaussée Mzee Laurent-Désiré Kabila.

Selon elles, cet état de choses est la cause des embouteillages et de mauvais stationnements des chauffeurs constatés sur les lieux.Un taximan s'est plaint de l'espace réduit du parking réservé aux véhicules. « *A maintes reprises, les chauffeurs s'entendent dire que cet espace n'est pas les leur; ce qui fait que chacun se débrouille comme il l'entend pour garer son véhicule, créant parfois des embouteillages* », a-t-il murmuré.

Kasaï Oriental : 25 décès et 455 cas de malades dus au choléra enregistrés à Mbuji-Mayi

Le médecin épidémiologique de la division provinciale de la Santé du Kasaï Oriental, Dr Jean-Pierre Nsumba Katende, a déclaré dernièrement que 25 décès et 456 cas des malades dus à l'épidémie de choléra sont enregistrés dans la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu du Kasaï Oriental.

Cette déclaration a été faite au cours d'un entretien avec la presse au centre Mpokolo wa Moyo à Mbuji-Mayi, à l'occasion de la séance de sensibilisation des chefs de quartiers sur la lutte contre le paludisme.

Dr Nsumba Katende réagissait ainsi aux informations concernant le décès de deux enfants malades d'une diarrhée cholérique, survenu dernièrement au quartier Dubaï, dans la commune de la Kanshi et aussi sur les rumeurs faisant état de l'extinction de cette maladie au Kasaï Oriental. Il a indiqué à cet effet que l'épicentre de cette épidémie qui s'était déclarée au début du mois de mars dans la commune de Kulu, plus précisément aux quartiers Idiofa et Nkuruse, s'est déplacée pour Dubaï où l'on a enregistré de nouveaux cas alors que la situation semblait être maîtrisée sur le terrain.

Dr Nsumba Katende a relevé que cette résurgence du choléra est due au relâchement par la population de l'observance de bonnes pratiques des règles d'hygiène pourtant vulgarisées par les différentes structures médicales en vue d'éviter sa propagation.

Dans ce cadre, le médecin épidémiologique de la division provinciale de la Santé a lancé un cri d'alarme aux habitants de la ville de Mbuji-Mayi en particulier et ceux de la province au Kasaï Oriental en général, insistant sur le fait que l'épidémie de choléra n'est pas encore éradiquée sur cette partie de la République démocratique du Congo. D'où la nécessité de toujours observer les règles d'hygiène requises à cet effet. Il les a exhortés à conduire tout cas de diarrhée suspecté dans un centre de santé le plus proche du domicile, pou éviter des cas analogues à celui des deux enfants précités qui ont succombé à domicile où ils étaient gardés pendant qu'ils faisaient la diarrhée.

ACP/LP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Lettre datée du 1er mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 61 de sa résolution 2409 (2018), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un exposé des progrès réalisés aux niveaux politique et technique, au cours de la période du 21 mars au 26 avril 2018, vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles entravant l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

Annexe

EXPOSÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN CE QUI CONCERNE LE PROCESSUS ÉLECTORAL ET L'APPLICATION DE L'ACCORD POLITIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2016, AU 26 AVRIL 2018

1. Le présent exposé, qui porte sur les faits survenus du 21 mars au 26 avril 2018 en République démocratique du Congo, est présenté en application de la résolution 2409 (2018), dans laquelle le Conseil de sécurité priait le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 30 jours des progrès réalisés aux niveaux politique et technique vers la tenue des élections du 23 décembre 2018, ainsi que des obstacles qui pourraient entraver la mise en oeuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

I. PRINCIPAUX FAITS SURVENUS AU NIVEAU POLITIQUE EN CE QUI CONCERNE LE PROCESSUS ÉLECTORAL ET LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD POLITIQUE

2. Le Gouvernement et d'autres institutions nationales de la République démocratique du Congo, dont le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, ont pris des mesures en vue de réaliser certains des principaux objectifs d'étape du processus électoral. Les 21 et 29 mars et le 17 avril, le Conseil national a présenté des recommandations au Ministère de l'intérieur et de la sécurité en vue de mettre fin au dédoublement de certains partis politiques d'opposition. Par la suite, le Gouvernement a soumis des listes révisées de partis politiques et de plateformes électorales à la Commission électorale nationale indépendante, qui doit publier la liste définitive des partis politiques admis à présenter des candidats aux élections présidentielle et législative nationales et aux élections provinciales du 23 décembre 2018. Le 27 mars, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale pour examen un projet d'amendement à la loi de 2015 sur les manifestations publiques. Le 16 avril, à Kinshasa, une réunion extraordinaire du Conseil des ministres présidée par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a adopté le projet de loi sur la répartition des sièges pour les élections nationales, provinciales et locales. Selon le calendrier électoral, une fois adoptée par le Parlement, la loi doit être promulguée par le Président le 8 mai au plus tard.

3. Les discussions entre les principaux partis d'opposition en vue de créer de nouvelles alliances ou plateformes politiques se sont poursuivies. Suite à son élection à la présidence de l'Union pour la démocratie et le progrès social le 31 mars, Félix Tshisekedi a annoncé son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle et a indiqué que son parti était disposé à forger des alliances politiques en vue d'assurer une passation de pouvoir démocratique en décembre 2018. Le Mouvement de libération du Congo et l'Union pour la nation congolaise ont également appelé l'opposition à se rassembler derrière un seul candidat à la présidence.

4. Un débat s'est ouvert sur la question de la nationalité et de l'éligibilité des candidats. Selon la Constitution et les lois en vigueur, la nationalité congolaise est « une et exclusive » et les candidats doivent être Congolais d'origine. Le 27 mars, d'après des informations parues dans les médias, le Procureur général de la République, Flory Kabange Numbi, a ouvert une information judiciaire au sujet de la nationalité du candidat d'opposition à la présidentielle Moïse Katumbi, qui vit en exil, déclarant que celui-ci avait détenu la nationalité italienne entre 2000 et 2017. Les noms de plusieurs femmes et hommes politiques congolais présumés avoir la double nationalité, dont des membres du Parlement et du Gouvernement, ont été publiés dans les médias. Emmanuel Ramazani Shadary, Secrétaire permanent du parti au pouvoir, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, a demandé aux membres du parti ayant plus d'une nationalité de se conformer à la Constitution en régularisant leur situation auprès du Ministère de la justice, faute de quoi ils pourraient ne pas être autorisés à se présenter aux élections. Les partisans de M. Katumbi ont estimé que l'ouverture d'une enquête judiciaire au motif que leur candidat aurait une double nationalité était une manoeuvre supplémentaire du Gouvernement destinée à empêcher celui-ci de participer aux élections du 23 décembre.

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

Faits nouveaux au niveau électoral

5. Le 6 avril, la Commission électorale nationale indépendante a publié le fichier électoral définitif à l'issue d'une révision qui a abouti à la suppression de 6 millions de doubles inscriptions et à la radiation de personnes n'ayant pas l'âge requis pour voter. Le nombre total d'électeurs inscrits s'établit actuellement à 40 287 387, dont 50 % de femmes. Le 10 avril, conformément au calendrier électoral, la Commission a lancé un appel d'offres pour faire procéder à un audit indépendant du fichier. La Commission a également achevé l'établissement du Code de bonne conduite des partis politiques, regroupements politiques et candidats indépendants. Ce code a été signé par plus de 200 partis politiques, qui représentent le tiers des partis enregistrés. Le 17 avril, le Président de la Commission, Corneille Nangaa, a annoncé que, suite aux préoccupations exprimées par certains acteurs nationaux et internationaux concernant l'utilisation des machines électorales lors des prochaines élections, la Commission lancerait un audit desdites machines.

6. L'absence d'un plan de financement clair de la Commission électorale nationale indépendante demeure l'un des principaux problèmes. Le 28 mars, conformément à la décision du Gouvernement d'assumer le financement intégral du processus électoral, le Ministère des finances a déboursé 22,6 millions de dollars pour la Commission. Par ailleurs, la Commission n'a pas encore adhéré au plan de financement multidonateurs révisé au titre du Projet d'appui au cycle électoral au Congo, d'un montant de 67 millions de dollars. La capacité de la Commission de s'acquitter de ses responsabilités sur le plan logistique et en matière d'information des électeurs, domaines dans lesquels le Projet devait apporter un soutien, risque d'en pâtir.

7. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a démarré la deuxième phase du plan de soutien logistique aux élections, qui doit se dérouler du 1er mars au 23 décembre 2018. Le plan prévoit la mobilisation des principaux moyens requis pour la distribution de matériel électoral sensible et non sensible ; le recrutement de personnel et leur installation dans les locaux de la Commission électorale nationale indépendante ; et la coordination avec des partenaires pour assurer la distribution du matériel en temps voulu. La MONUSCO prépare actuellement un document d'appel d'offres pour l'affrètement des moyens aériens nécessaires, ainsi qu'un avenant au contrat d'achat de carburant en vue de l'approvisionnement en carburant d'aviation supplémentaire pour assurer la distribution du matériel électoral. La Mission procède par ailleurs à une évaluation des sites dans les 3 centres de réception et les 15 pôles de distribution en prévision de la distribution du matériel électoral dans 129 sites.

8. Il convient de noter qu'au moment de l'établissement du présent exposé, la MONUSCO n'avait pas reçu de demande officielle de soutien concernant l'installation des machines à voter de la part de la Commission électorale nationale indépendante. D'après le calendrier électoral de la Commission, l'achat des machines à voter et du matériel électoral aurait dû être achevé le 16 avril 2018. Toutefois, la Mission attendait toujours des éclaircissements sur la procédure d'achat. L'arrivée tardive du matériel électoral réduira le délai de distribution et contraindra la MONUSCO à modifier ses préparatifs logistiques, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la Mission.

RÉTRÉCISSEMENT DE L'ESPACE POLITIQUE ET VIOLENCES IMPUTABLES À L'APPLICATION DE L'ACCORD DANS LE CONTEXTE ÉLECTORAL

9. L'espace politique a continué de faire l'objet de restrictions malgré une relative réduction du nombre de violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales. Bien que le Ministre des droits de l'homme de la République démocratique du Congo ait annoncé, à la trente-septième session du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue du 26 février au 23 mars 2018, que l'interdiction générale des manifestations politiques serait levée, les manifestations pacifiques organisées le 26 mars par le mouvement de jeunes Lutte pour le changement, à Kindu (province de Maniema) et à Beni, Goma et Kasindi (province du Nord-Kivu), pour demander que le mandat de la MONUSCO soit renforcé, ont été réprimées par les forces de sécurité nationales. Le 2 avril, un sit-in pacifique, organisé par des membres de la société civile à Tshikapa (province du Kasaï), a également été réprimé par la police qui a arrêté quatre personnes, dont un journaliste. Le 7 avril, à Lubumbashi (province du Haut-Katanga), quatre personnes, dont un mineur, ont été arrêtées et détenues alors qu'elles se rendaient à une réunion politique organisée par la plateforme d'opposition Ensemble pour le changement. Le 28 mars, à Tshikapa, un journaliste a été arrêté et détenu pendant deux jours à propos d'un article qu'il avait affiché sur les médias sociaux, dans lequel il dénonçait les menaces et intimidations dont les médias étaient l'objet de la part de certains agents du Gouvernement provincial. Aucun prisonnier politique n'a été libéré pendant la période considérée. Au moins 86 prisonniers politiques restaient détenus, et certains des prisonniers politiques mentionnés dans l'accord politique de décembre 2016 n'avaient toujours pas été libérés.

MESURES DE CONFIANCE

10. Lors de sa session plénière extraordinaire sur le dédoublement des partis politiques tenue le 29 mars, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral n'a pas autorisé deux personnalités politiques – le Premier Ministre Bruno Tshibala (Union pour la démocratie et le progrès social/Tshibala) et Pierre Lumbi (Mouvement social pour le renouveau/Lumbi) – à représenter leur parti.

La décision a provoqué de nouvelles manifestations et appels à la démission du Président du Conseil national, Joseph Olenghankoy. La session plénière extraordinaire faisait suite à la réunion du 21 mars au cours de laquelle le Conseil national avait recommandé qu'il soit mis fin au dédoublement du Groupe des sept partis politiques (le «G7 »),

(Suite en page 11)

Le Potentiel
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018
www.lepotentielonline.com

Lettre datée du 1er mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

(Suite en page 10)

mais avait reconnu le Mouvement social pour le renouveau dirigé par François Rubota (Majorité présidentielle) aux dépens de l'aile du Mouvement dirigée par Pierre Lumbi, au motif que ce dernier n'avait pas fourni les documents d'enregistrement nécessaires.

III. MESURES DE BONS OFFICES À L'APPUI DE L'APPLICATION DE L'ACCORD

11. Le climat de suspicion qui règne entre les parties prenantes et leur profonde défiance vis-à-vis du processus électoral et du rythme avec lequel les mesures de confiance sont mises en oeuvre continuent d'alimenter les tensions politiques. Outre les efforts visant à favoriser la coordination et la cohérence de l'action menée par l'ONU et les partenaires régionaux et internationaux à l'appui des élections, il faut s'attaquer au problème que constitue la méfiance du Gouvernement à l'égard de certains partenaires internationaux essentiels. Dans ce contexte, l'ONU continue d'user de ses bons offices afin de promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques et d'encourager les partenaires régionaux et internationaux à maintenir leur engagement visant à créer des conditions propices à la tenue en temps voulu d'élections crédibles et pacifiques.

12. Le 29 mars, à Brazzaville, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a rencontré le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa double qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs, afin d'avoir un échange de vues sur le processus électoral en République démocratique du Congo et sur les problèmes qui s'y rapportent.

13. Au cours de la période à l'examen, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo a poursuivi ses consultations avec les acteurs nationaux concernés, mettant notamment l'accent sur le soutien à apporter à l'organisation d'élections crédibles et ouvertes à tous. Dans ce cadre, elle a rencontré le Président de l'Union pour la démocratie et le progrès social et dirigeant de la coalition de l'opposition Le Rassemblement, Félix Tshisekedi, le 23 mars, le chef de cabinet du Président le 2 avril, le Gouverneur de Kinshasa, André Kimbuta, le 4 avril, le Président Kabila le 6 avril, le Conseiller spécial du Président en matière de sécurité, Jean Mbuyu, le Ministre chargé des relations avec le Parlement, Jean-Pierre Lisanga Bonganga et le Secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et le démocratie, Emmanuel Ramazni Shadary, le 19 avril, et le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur, Henri Mova Sakanyi, le 20 avril. Le 4 avril, ma Représentante spéciale a également rencontré tous les ambassadeurs des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe accrédités auprès de la République démocratique du Congo, avec lesquels elle a eu des échanges de vues sur la situation politique, électorale et en matière de sécurité du pays. Elle a particulièrement insisté sur l'importance des mesures que devaient prendre les membres de cette communauté régionale pour remédier à la situation. Elle s'est par ailleurs rendue à Bunia (province d'Ituri), où elle a rencontré les autorités provinciales avec lesquelles elle s'est entretenue de la situation politique et des conditions de sécurité régnant dans la province, notamment des mesures à prendre pour y créer un climat propice à la tenue d'élections. Le 13 avril, elle s'est rendue à Beni (province du Nord-Kivu), où elle a tenu des discussions analogues avec le maire de la ville de Beni et l'Administrateur du Territoire de Beni.

14. Le 24 avril, à Luanda, le Président Kabila a participé aux travaux du Sommet de la double troïka des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans son communiqué final, où il a abordé d'autres questions régionales, le Sommet a invité tous les acteurs politiques congolais à rester attachés à la mise en oeuvre du calendrier électoral, a assuré qu'il continuait de soutenir le processus électoral et, compte tenu des progrès réalisés vers la tenue des élections, est revenu sur la décision qu'il avait prise de dépêcher un Envoyé spécial en République démocratique du Congo.

IV. OBSERVATIONS

15. Je me félicite des progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs d'étape importants du processus électoral et des efforts résolus déployés par la Commission électorale nationale indépendante pour respecter les échéances fixées dans le calendrier électoral. Toutefois, les divergences qui subsistent entre les différents acteurs politiques concernant le processus électoral et l'absence d'espace politique continuent de menacer la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous. J'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour instaurer la confiance dans le processus électoral et préparer la voie à une passation de pouvoir démocratique, conformément aux dispositions de l'accord politique du 31 décembre 2016 et de la Constitution congolaise. Des progrès dans la mise en oeuvre des mesures de confiance envisagées dans l'accord sont indispensables pour apaiser les tensions politiques et créer un climat propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous. En publiant rapidement la liste des partis et plateformes politiques, la Commission électorale pourrait contribuer à lever les soupçons existants et à instaurer la confiance entre elle et les acteurs politiques.

16. Pour répondre aux aspirations légitimes du peuple congolais, toutes les parties concernées doivent s'engager réellement et de manière constructive en faveur du processus politique. J'exhorte la majorité au pouvoir à s'élever au-dessus des considérations partisanes et à prendre des mesures en vue de consolider les pratiques démocratiques en République démocratique du Congo. J'engage le Gouvernement à garantir que tous les acteurs politiques soient traités sur un pied d'égalité et à prendre des initiatives pour augmenter le nombre de femmes se portant candidates. La levée de l'interdiction des manifestations publiques contribuerait fortement à ouvrir l'espace politique, permettant par là même au peuple congolais d'exercer librement ses droits civils et politiques.

17. Nous sommes à la veille d'étapes capitales du processus électoral, comme la distribution du matériel électoral qui doit démarrer le 12 mai. La dynamique créée par la publication du calendrier électoral et la promulgation en temps voulu de la loi électorale risque d'être entravée si le financement de la Commission électorale nationale indépendante n'est pas assuré. J'engage le Gouvernement à verser régulièrement à la Commission les fonds nécessaires à son fonctionnement. Tout retard de financement pourrait retarder la tenue des élections et conduire à l'apparition de nouvelles tensions politiques.

18. Enfin, j'engage les acteurs internationaux et régionaux à fournir, en étroite collaboration avec le Gouvernement, un soutien à la République du Congo pour l'aider à remédier aux difficultés qu'elle rencontre sur le plan politique et à ses problèmes de sécurité. La République démocratique du Congo a plus que jamais besoin de nos efforts conjugués. Je demande instamment au Conseil de sécurité et à ses partenaires de n'épargner aucun effort en vue de soutenir les initiatives de dialogue et la tenue d'élections en temps voulu.

VENTE PUBLIQUE

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une 'Vente Publique' le Samedi 02 Juin 2018, dans l'enceinte du COMPLEX JAO, à Kinshasa Gombe, sur l'avenue LUKUSA, N° 498 en face de la Station Engen.
La vente commencera à partir de 09h00. Mais l'enregistrement des Clients commencera à partir de 07h00.
Les articles suivants seront mis en vente:
- Fournitures de bureau
- Mobiliers de bureau et de résidence
- Pièces de rechange Auto
- Matériels de construction et maintenance (électricité, plomberie, menuiserie, froid ...)
- Matériels informatiques
- Appareils électroménagers
- Climatiseurs
- Véhicules
- Divers

Toutes les personnes intéressées sont priées de passer visiter les lots, et prendre connaissance des conditions de vente du Mardi 29/05 au Jeudi 31/05/2018 entre 9h00' et 15h00' et le Vendredi 01/06/2018 de 9h00' à 12h00'.N.B. il n'y aura pas de pause de 12h00' à 13h00' pendant les visites des lots et une équipe sera là pour vous assister.

N.B: N'OUBLIEZ PAS VOS PIECES D'IDENTITE (CARTE D'ELECTEUR / PASSEPORT, PERMIS DE CONDUIRE VALIDE) POUR AVOIR ACCES AU COMPLEX JAO.

Mode de Paiement: CASH SUR PLACE !!!

• Les articles achetés doivent être enlevés le même Samedi 02 Juin ou le lundi 04 Juin, de 9h00' à 16h00' au plus tard. Si les articles ne sont pas enlevés à cette date limite, l'acheteur perd le droit de les réclamer.
• Les articles sont vendus à l'état où ils se trouvent. L'ambassade n'offre aucune garantie. Toute vente est définitive: les articles vendus ne sont ni échangés ni retournés.

SOYEZ LES BIENSVENUS

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Tenke Fungurume Mining est heureux d'annoncer des chiffres clés pour le premier trimestre 2018

Production

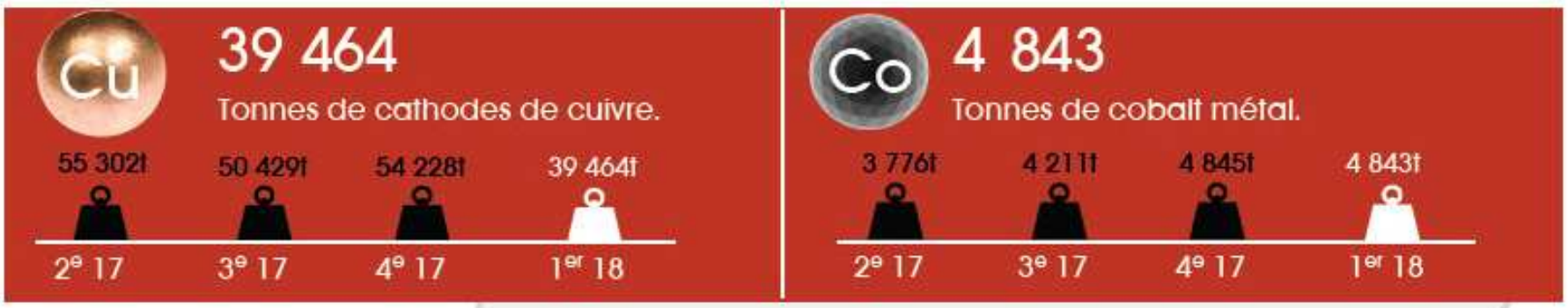

Main-d'œuvre

Paiements au Trésor Public

Investissements directs dans la communauté

Investissements dans le TFM Social Community Fund

Le Potentiel
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018
www.lepotentielonline.com

Retrait du nucléaire iranien : Khamenei dit que Trump « a commis une erreur »

Comme il l'avait promis, allant jusqu'à anticiper, le président américain Donal Trump a annoncé mardi soir le retrait de son pays de l'accord sur le nucléaire iranien, provoquant la joie des uns comme en Israël et l'ira des autres comme celle de Khamenei qui a qualifié ce retrait d'« erreur ».

Matshi

Donald Trump a commis «une erreur», a dit mercredi Ali Khamenei, le guide suprême de la Révolution iranienne, au lendemain de retrait américain de l'accord international sur le programme nucléaire de Téhéran/Reuters.

Donald Trump n'a pas attendu le 12 mai, date à laquelle il avait promis de se prononcer sur l'accord signé en 2015 par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies pour décider du gel du programme nucléaire iranien contre l'allègement des sanctions à l'endroit de la République islamique d'Iran.

Pour justifier le retrait américain de cet accord, M. Trump a cité les documents saisis par les espions israéliens à Téhéran comme « la preuve définitive. Si le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a applaudi à l'annonce de ce retrait, invitant même *« tout Israélien rationnel »* à faire siens les propos de M. Trump, le guide de la révolution iranienne a par contre qualifié le discours du président américain d' *« erreur ».*

Donald Trump a commis *« une erreur »,* a dit le guide suprême de la Révolution iranienne mercredi cité par l'agence britannique Reuters, au lendemain de retrait américain de l'accord international sur le programme nucléaire de Téhéran.

L'ayatollah a par ailleurs déclaré ne pas faire confiance aux signataires européens de l'accord de Vienne, qui s'efforcent de le sauver.

« Vous avez entendu hier soir le président américain tenir des propos stupides et superficiels », a dit Ali Khamenei sur son site internet, toujours selon Reuters. « Il y avait peut-être une bonne dizaine de mensonges dans son discours. Il a menacé le régime et le peuple, en disant : 'Je vais faire ceci ou cela'. Monsieur Trump, je vous le dis au nom du peuple iranien: vous avez commis une erreur ».

« Ce type va tomber en poussière et son corps ira nourrir les serpents et les fournis. La République islamique, elle, restera debout (...) Je l'ai dit à plusieurs reprises depuis le début: il ne faut pas faire confiance à l'Amérique », indique la même source. Evoquant la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, il ajoute: *« Je n'ai pas confiance en ces trois pays ».* C'est à demander si Trump n'a pas, par son discours, sonné la rupture totale de l'accord de 2015.

« Nous avons accepté l'accord nucléaire mais il n'a pas mis fin à l'hostilité à l'égard de la République islamique (...) Si nous ne pouvons pas obtenir de garanties définitives, l'accord nucléaire ne peut plus être appliqué », juge l'ayatollah, estimant que l'Iran doit poursuivre son programme nucléaire pour produire les 20.000 mégawatts d'électricité dont il aura besoin dans les années qui viennent.

Le mot est lâché. Que reste-t-il encore ? Une nouvelle guerre au Proche Orient que Trump lui-même ne veut pas ?

Pompeo à Pyongyang, les trois détenus américains à l'agenda

Le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo a rencontré mercredi à Pyongyang de hauts responsables nord-coréens, les spéculations sur le sort de trois détenus américains allant bon train avant un sommet prévu entre les Etats-Unis et la Corée du Nord.

Cette visite non annoncée de M. Pompeo, la seconde en quelques semaines mais sa première en tant que secrétaire d'Etat, est destinée à faire avancer les préparatifs du tête-à-tête inédit entre Donald Trump et Kim Jong Un sur l'arsenal nucléaire nord-coréen.

Il a déclaré à la presse qu'il espérait trouver un accord sur une date et un lieu pour le sommet, bien que M. Trump ait dit qu'ils avaient déjà été arrêtés.

Mais le vent d'optimisme soulevé par la détente en cours est tempéré par le retrait annoncé par M. Trump d'un accord nucléaire avec l'Iran.

Le voyage du secrétaire d'Etat survient alors que les rumeurs de libération de trois Américains détenus au Nord se multiplient, alimentées par la présidence sud-coréenne qui a dit s'attendre à leur remise en liberté.

Cette question est très sensible aux Etats-Unis. Le président Trump avait laissé entendre la semaine dernière que le dénouement était proche.

Par le passé, des détenus ont pu être libérés lors de visites en Corée du Nord de personnalités.

Mais il n'y a eu aucune indication en ce sens après des discussions entre M. Pompeo et Kim Yong Chul, directeur du département du Front uni, l'une des instances nord-coréennes qui s'occupent des relations Nord/Sud, selon les informations d'un pool de journalistes.

Les Etats-Unis espèrent que «nous pouvons travailler ensemble pour résoudre ce conflit, écarter les menaces pour le monde et faire que votre pays ait toutes les opportunités que votre population mérite», lui a déclaré M. Pompeo tout en ajoutant: *«Il y a beaucoup de défis à relever.»*

ICONFIANCE?

La détente éclair occasionnée par les jeux Olympiques d'hiver organisés au Sud tranche totalement avec les tensions à l'oeuvre sur la péninsule il y a encore quelques mois. MM. Trump et Kim échangeaient alors insultes personnelles et menaces apocalyptiques.

«Nous pensons que les relations avec la Corée du Nord sont en train de se construire», a déclaré M. Trump à la Maison Blanche dans une allocution télévisée. *« Nous verrons ce que tout cela va donner. Peut-être que cela ne donnera rien. Mais cela pourrait être une grande chose pour la Corée du Nord, la Corée du Sud et le monde entier ».*

Des propos tenus en même temps que M. Trump claquait la porte de l'accord nucléaire conclu en 2015 avec l'Iran, ce qui complique d'autant les possibilités de convaincre Pyongyang de renoncer à ses armes atomiques.

M. Trump a tiré à boulets rouges sur cet accord noué après de longues négociations entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Iran, la Russie et les précédents gouvernements américains.

D'autres signataires, de même que l'Agence internationale de l'énergie disent que Téhéran a rempli ses obligations. Adam Mount, de la Fédération des scientifiques américains, s'est exclamé: « C'est fou de penser que Pompeo arrive à Pyongyang porteur du message suivant: *« si vous éliminez vos armes nucléaires, nous lèverons les sanctions et nous ne vous attaquerons pas. Vous pouvez nous faire confiance » ».*

Les tenants et aboutissants d'un éventuel accord semblent loin d'être clairs. Lors d'un sommet rarissime le mois dernier dans la Zone démilitarisée (DMZ) qui divise la péninsule, M. Kim et le président sud-coréen Moon Jae-in ont réaffirmé leur engagement derrière un « objectif commun », la « dénucléarisation totale » de la péninsule.

M. Kim a rencontré mardi le président chinois Xi Jinping, pour la seconde fois en six semaines, illustrant les efforts des deux alliés de la Guerre froide pour réchauffer des relations dégradées.

D'après l'agence officielle Chine Nouvelle, M. Kim a déclaré au dirigeant chinois que le Nord n'avait pas besoin d'être un Etat nucléaire *« si les parties prenantes abolissent leurs politiques hostiles et leurs menaces sur la sécurité »* du pays.

« PRÉSIDENT UN »

M. Kim a également émis le voeu que Washington et Pyongyang adoptent des *« mesures par étapes synchronisées »*, laissant entendre que le Nord souhaite un accord de réciprocité.

On ignorait si M. Pompeo allait rencontrer le numéro un nord-coréen. A la presse, il a déclaré qu'il allait préparer le sommet entre M. Trump et « le président Un », suscitant les moqueries des observateurs.

« Pompeo ne sait pas que le nom de famille est Kim, mais il est clairement complètement au fait des nuances conceptuelles et sémantiques associées aux termes « dénucléarisation de la péninsule coréenne » », a déclaré le spécialiste du contrôle des armements Jeffrey Lewis.

Parallèlement se tenait mercredi à Tokyo un sommet tripartite entre les Premiers ministres japonais et chinois Shinzo Abe et Li Keqiang ainsi que le Sud-Coréen Moon.

Ils ont apporté leur soutien à la déclaration de Panmunjom, où s'était tenu le sommet intercoréen.

« Nous nous sommes avant tout accordés à reconnaître que la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, l'instauration d'une paix immuable et le développement des relations intercoréennes étaient cruciaux », a dit M. Moon.

AFP

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Play-offs : DCMP déroule face à CS Don Bosco et se maintient au classement

DCMP conforte sa position parmi le trio de tête au classement partiel des play-offs de la Linafoot. Devant leur public du stade des Martyrs, les Immaculés ont défait les Salésiens de Don Bosco (2-0).

Grâce Wadia et Armel L

Le Daring Club Motema Pembe a battu, hier mercredi 9 mai au stade des Martyrs, le CS Don Bosco sur la note de 2-0. C'était en match de la 11ème journée de la phase des play-offs de la 23ème édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). Une belle victoire qui permet aux Immaculés de monter en puissant et de rester en course pour le titre.

L'équipe d'Otis Ngoma a profité de l'immaturité des Salésiens qui ont marqué contre leur propre camp à deux reprises à la 20è et à la 58ème minute. Le gardien Mouko n'a pas du tout été inquiété dans ses perches. Avec une défense bien en place, les Immaculés qui n'ont pas dépensé assez d'énergie ont fait pression et obligé la défense adverse à pécher par des relances.

Une victoire qui permet aux Immaculés de se maintenir à la troisième place au classement provisoire de la phase décisive du championnat national. DCMP enchaîne ainsi deux victoires face aux clubs lushois. Il y a d'abord cette victoire contre Saint Eloi Lupopo à Lubumbashi, ensuite contre CS Don Bosco à Kinshasa.

Au cas où le championnat s'arrêtait à ce stade, DCMP obtiendrait calmement son ticket pour la prochaine Coupe de la Confédération de la CAF. Mais la compétition est encore loin de se terminer parce qu'il y a toute une manche retour à jouer.

La première place reste toujours occupée par Sa Majesté Sanga Balende qui totalise 27 points, suivie du TP Mazembe 24 points. DCMP vient en troisième position avec 20 points. Ces trois clubs constituent le trio de tête de cette compétition.

V. CLUB RENTRE CE JEUDI À KINSHASA

Après son match de la première journée de la phase des poules en Coupe de la CAF, l'AS V. Club est attendue ce jeudi 10 mai à Kinshasa en provenance de Casablanca (Maroc). Les Dauphins noirs recevront les Cheminots de Saint Eloi Lupopo en match en retard de la 10ème journée au stade des Martyrs.

Les poulains de Jean-Florent Ibenge ont intérêt à mieux négocier cette rencontre pour refaire leur retard. Il y a une contre performance des Vert et Noir de la capitale au championnat national. Cette rencontre est bénéfique pour V. Club, car elle prépare directement à la deuxième journée de la phase des poules de la 15ème Coupe de la CAF.

V. Club recevra la formation ivoirienne d'ASSEC Mimosa le 16 mai 2018 au stade des Martyrs.

C1-C2 : la CAF promet de visionner tous les matches en direct

C'est hier mercredi 9 mai que la Confédération africaine de football (CAF) a annoncé qu'elle s'est équipée d'un centre de commandes des matches qui lui permettra de suivre en direct l'ensemble des rencontres des compétitions qu'elle organise. Une avancée considérable réalisée par la Confédération africaine de football (CAF).

L'instance indique qu'elle vient de se doter d'un centre de commandes des matches, situé à son siège au Caire (Egypte), qui va lui permettre de suivre tous les matches de toutes ses compétitions en direct, à commencer par la Ligue des champions et la Coupe de la CAF.

« Il s'agit d'un pas considérable vers notre volonté d'améliorer la diffusion de nos matchs. Avec la présence d'officiels sur le terrain, il est important de visionner les matchs sous différents angles afin de surveiller tout ce qui se passe sur le terrain et de relever des incidents que les officiels des matchs pourraient rater. C'est aussi un bon moyen de vérifier les données collectées », a expliqué le secrétaire général de la CAF, Amr Fahmy, sur le site de l'instance. « Nous pourrons surveiller les matchs et donner notre avis tout en garantissant l'application stricte de l'ensemble des règlements des tournois CAF dans les domaines des compétitions, de l'aspect média et marketing », a ajouté le dirigeant.

« Equipé d'une technologie de dernière génération, le centre sert de plateforme qui permettra la liaison et l'échange d'informations entre le personnel de la CAF et ses collaborateurs travaillant sur le terrain durant les matches, notamment, le coordinateur général, les commissaires des matchs, les arbitres, les officiers medias, les officiers marketing, les officiers de sécurité, etc., afin de garantir un travail de meilleur qualité mais aussi pour éviter tout incident liée à la diffusion des matchs », ajoute l'instance qui conclut en précisant que « le personnel de la CAF des départements concernés sera présent au centre afin de visualiser les matchs en direct ».

Désormais, l'instance panafricaine aura des yeux partout !

LP/CAF

CAF-C1 : Sinkala et Malango dans l'équipe-type CAF de la 1ère journée

La Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé mercredi l'équipe-type de la première journée de la phase des groupes de la Ligue des champions. L'Afrique du Nord présente plus de joueurs avec notamment 4 éléments. Le TP Mazembe et les Township Rollers sont les clubs les plus représentés. Le Botswanais victorieux de KCCA d'Ouganda aligne le gardien Kgosipula et le milieu de terrain Lemponye Tshireletso tandis que les Corbeaux qui ont éclaté l'Entente Sétif 4-1 à Lubumbashi s'avancent avec Nathan Sinkala et Ben Malango, tous deux buteurs lors de la rencontre. Ahmed Fathi (Al Ahly), Chaoudhi (Espérance de Tunis), El Haddad (WAC) et Hamid Ahadad (El Jadida) composent la légion du nord du continent. Khama Billiat des Mamelodi Sundowns, Manda Faima (Mbabane Swallows) et Fackson Kapumbu (Zesco) sont les autres membres de cette équipe. La 2è journée de la phase des poules de la Ligue des champions sera disputée le 15 mai. Le TP Mazembe sera reçu par Difâa El Jadida au Maroc.

Amical : Mamelodi – Barcelone le 16 mai à Johannesburg

Le club sud-africain de Mamelodi Sundowns matchera le FC Barcelone de Lionel Messi, mercredi 16 mai au stade Soccer City, au quartier Soweto, à Johannesburg, en match amical de gala, sur invitation du président du club de Soweto, Patrice Motsepe. La Confédération africaine de football (CAF) a repoussé, à la demande club sud-africain et après l'accord du club guinéen, le match de la 2ème journée de la 22ème Ligue des champions entre Horoya AC (Guinée) et Mamelodi Sundowns au mardi 22 mai, le temps pour les Sud-Africains de jouer ce match de prestige contre le club espagnol. C'est la deuxième fois que Patrice Motsepe fera jouer le FC Barcelone en Afrique du Sud. Le club espagnol avec la génération Samuel Eto'o, Ronaldinho, Deco, Puyol, Xavi et Iniesta s'était produit pour la première fois en 2007. Barcelone était entrainé à l'époque par le néerlandais Franck Rijkaard (2003-2008).

Le Potentiel

Le Potentiel
Quotidien d'informations générales

Fondateur
Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Délégué
Willy Kabwe
099 99 99 546

Conseiller technique
Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

Directeur de publication
Faustin Kuediasala
081 904 17 63

Rédacteur en chef
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
Rédacteur en chef Adjoint
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

Secrétaires de rédaction
Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

Politique
Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Joyce Kalala 0823105761

Économie
Olivier Kaforo 081 525 45 55

Société & Provinces
Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22
Herve Ntumba 0823538803

Sports
Armel Langanda 081 194 58 60

International
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

Culture & NTIC
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

Collaborateurs exterieurs
Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

Metteurs en page
José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

Rédacteur en chef
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

Chef de service
Albert Tshiambi 081 493 47 53
Comptable
Kevin Twende 085 386 08 44
Caissière
Colette Kankunku 0997 69 81 07
Intendant
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

Conseiller
Franck Lukusa 081 197 76 09
Agents commerciaux
John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

Chef de service
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7

La 32è édition des Joucotej s'ouvre ce vendredi

«Enfant, jeunesse, paix et élection » est le thème retenu pour la 32è édition prévue du 11 au 15 mai sur différents sites à Kinshasa.

Bienvenu Ipan

La Compagnie Théâtre des Intrigants va organiser, du 11 au 15 mai 2018, la 32è édition des Journées congolaises de théâtre pour et par l'Enfance et la Jeunesse (Joucotej).

Cette édition est placée sous le thème « Enfant, jeunesse et élection ». Valentin Mitendo justifie le choix de ce thème par le souci de « *transmettre une éducation civique et électorale aux enfants. Il est donc important que ces enfants soient informés très jeunes sur ce que c'est une élection et qu'ils apprennent la culture de la paix. Les élections et la paix sont nécessaires ; et l'école ou les artistes ont l'obligation d'expliquer ces choses aux enfants, aux jeunes, pour que ceux-ci s'habituent, eux aussi, à participer demain aux joutes électorales sans devenir gangsters* », a déclaré le directeur artistique de la Compagnie Théâtre des Intrigants, Valentin Mitendo.

Au cours de cette édition qui se veut internationale, plusieurs troupes sont attendues, à savoir « Mama Fele » (Suisse) ; Tiné Théâtre (République du Congo) ; Racine Théâtre et Théâtre du chocolat (Cameroun) ; compagnie Collapse (France). Au niveau national, il y aura les troupes de l'ISP/Kenge (Kwango) ; l'ISP/Kikwit ; la Compagnie Kutunga (Kongo Central).

Au niveau scolaire, il y a déjà 67 troupes annoncées dont plus de 39 spectacles montés. Le festival va se dérouler en trois pôles, à savoir la Halle de la Gombe (pour l'inauguration, le 11 mai), le Centre culturel congolais le Zoo, le Centre d'initiation artistique pour la jeunesse (CIAJ, siège de la Compagnie Théâtre des Intrigants, à N'Djili).

L'APPORT DES JOUCOTEJ

En dehors de ces trois pôles, il est prévu des spectacles éclatés dans la cité, spécialement au « Village S.O.S Enfant », situé à N'Sele. Le festival va aussi être délocalisé vers plusieurs écoles, notamment Lisanga, située au lycée Docteur Shaumba.

Reconnaissance oblige, le directeur artistique Valentin Mitendo a salué l'appui de certains partenaires sans lesquels ces Joucotej ne seraient pas organisées. Il a cité la Fédération genevoise de coopération (État de Genève), l'Association de soutien au Théâtre des Intrigants (Assotic), l'OIF, la Wallonie-Bruxelles internationale (WBI), l'Institut français, le Centre culturel congolais Le Zoo, Plateforme contemporaine, l'Hôtel de ville de Kinshasa, l'Association des femmes chinoises au Congo (AFCC), Bluesat et Mme Chalupa qui travaille dans l'événementiel.

Créées depuis 1987, les Joucotej ont réuni 956 troupes scolaires. Chaque école arrivait avec plus ou moins 20 élèves. À côté de ces troupes, les Joucotej ont eu à former au théâtre une quarantaine de troupes des jeunes non scolarisés venus de différents quartiers de Kinshasa. 199 troupes professionnelles ont été invitées sur les 31 éditions organisées déjà. Et 106 troupes professionnelles sur les 199 étaient venues de Kinshasa. Les provinces en ont fourni 29. Tandis que les étrangers en ont fourni 64.

Quant au public, les statiques indiquent une moyenne de 5 000 enfants par édition. Ce qui ramène à plus ou moins 200 000 enfants et populations admirateurs des Joucotej. Les enfants formés au théâtre sont au nombre de 9 560. Ce qui revient à dire que le travail qu'abattent les Joucotej est le prolongement d'un travail artistique qui devrait être fait dans les établissements scolaires. Une façon pour la Compagnie Théâtre des Intrigants -organisatrice de Joucotej - de contribuer à redonner du sens aux cours, notamment, de musique, d'initiation au théâtre, à l'esthétique devenus facultatifs dans la plupart d'écoles de la RDC.

Percussion : David Fataki annonce un spectacle à l'espace Guez Arena

Rebecca Mbuyi (Stagiaire/Urkim)

Le percussionniste David Fataki va livrer un spectacle ce vendredi 11 mai, à l'espace Guez Arena, situé au rond-point Kimpwanza, à Kasa-Vubu. Il s'agit là d'une nouvelle aventure qui est une sorte d'autoproduction.

D'après les sources proches de l'artiste jointes le mardi 8 mai au téléphone, Fataki, avec un parcours aussi modeste, promet d'offrir au public un spectacle inédit, où il va mettre en œuvre du jazz, du ballet, le tam-tam, le chant, et tant d'autres, en vue d'exploiter l'art de la percussion.

Au cours de ce tout premier show en solo, David Fataki envisage également de transmettre aux spectateurs un message de non-discrimination, de solidarité, d'union et d'amour. Une façon pour lui de promouvoir la culture congolaise, voire la musique congolaise. «*Dans nos veines, nous avons tous un sang rouge. Pourquoi, naturellement, les uns haïssent les autres, même pour les besoins sociaux de base et les droits vitaux tels que le droit à l'éducation, à l'information, au voyage, au rassemblement et à l'expression ? Revoyons nos actes quotidiens pour un monde équilibré* », a-t-on pu lire sur la page facebook du percussionniste congolais.

David Fataki a appris la percussion dans le ballet Motema que dirige Jean Sukani Molayi. Il a travaillé dans le groupe Ossasse de Bénédicte Shutsha, la Diva (une danseuse de Papa Wemba). Il a aussi évolué dans le ballet Arumbaya. Actuellement, il évolue dans le groupe « J'affroz » de Paul Ngoyi Le Perc.

Pour ce qui est de ses projets, le percussionniste s'est entraîné dans la logique de la formation professionnelle pour que la République démocratique du Congo se dote de percussionnistes talentueux et ambitieux. Il compte ainsi créer un centre d'apprentissage de percussion pour les personnes victimes de discrimination telles que les albinos et les enfants de rue.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7311 du jeudi 10 mai 2018

Lancement officiel des travaux du comité d'audit du fichier électoral

En présence du président de la Commission électorale nationale indépendante, des experts de l'Organisation internationale de la Francophonie, des observateurs membres de l'Opposition, de la Majorité présidentielle et de la Société civile ainsi que des partenaires extérieurs, les travaux d'audit ont été lancés hier mercredi au siège de la Céni à Kinshasa. Les experts ont jusqu'au 25 mai pour fiabiliser le fichier électoral publié par la Céni.

Amédée Mwarabu

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Corneille Nanaga, a lancé, hier 9 mercredi mai à Kinshasa, les travaux d'audit du fichier électoral. En présence de la délégation d'experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), conduite par le général Siaka Sangare, des membres observateurs de l'Opposition, de la Majorité présidentielle, de la Société civile, des partenaires extérieurs et des membres de la plénière de la Céni, Corneille Nangaa a lancé les travaux d'audit du fichier électoral qui devront se clôturer en principe le 25 mai, selon le calendrier de la centrale électorale.

Prenant la parole, le général Siaka Sangare a indiqué que la mission d'audit du fichier électoral a pour objectif de renforcer la confiance dans le fichier électoral de tous les acteurs ; d'évaluer la conformité du fichier électoral par rapport au respect des normes et standards internationaux ; de faire des propositions et recommandations et à court et moyen termes.

Le chef de la délégation de l'OIF s'est réjoui que toutes les parties prenantes, à savoir l'Opposition, la Majorité et la Société civile prennent part à ces travaux.

Pour lui, même si ces délégués des parties prenantes au processus électoral sont juste des observateurs, ils devront participer au nettoyage du fichier électoral de sorte à obtenir, in fine, un fichier électoral fiable et consensuel.

A la question de l'honorable Nzekuye de la MP de savoir si l'audit du fichier électoral pourrait impacter sur la loi sur la répartition des sièges et sur le calendrier électoral, le général Siaka Sangare a rejeté une telle hypothèse estimant que l'audit a comme finalité de parvenir à un fichier électoral consensuel dans le timing fixé par la Céni. Corneille Nangaa a embrayé dans le même sens en disant que « quels que soient les résultats de l'audit du fichier électoral, cela n'aura pas d'incidence ni sur la loi sur la répartition des sièges que sur le calendrier électoral, les élections doivent avoir lieu le 23 décembre 2018 ».

Séance tenante, le présidant de la Céni a suggéré que le quota des parties prenantes soit revu à la hausse dans le souci de satisfaire la représentativité de ces composantes qui sont plurielles. Ainsi, les représentants de la Société civile sont passés de 4 à 7 membres. Ceux de l'Opposition et de la Majorité présidentielle sont passés de 3 à 5 membres pour chaque composante. Le général Siaka Sangare a accédé à cette demande de Corneille Nangaa sans poser une quelconque condition.

Pour bien remplir sa mission, le comité d'audit du fichier électoral devra recueillir des informations auprès de différents acteurs congolais ; échanger avec les structures opérationnelles de la Céni ; procéder à l'audit du fichier électoral, en concertation avec les parties prenantes au travers du comité ad hoc ; évaluer l'application des recommandations de l'OIF de 2015, 2016 et 2017 ; évaluer les éventuelles forces et faiblesses.

Ituri : 350 personnes déplacées internes retournent au niveau de deux sites de Bunia

Soixante-sixménages soit trois cent cinquante (350) personnes déplacées internes du territoire de Djugu fraîchement retournés volontairement de leurs localités ont retourné de nouveau dans leurs anciens sites dont l'un se trouvant derrière l'Institut supérieur pédagogique (ISP Bunia) et l'autre dans l'enceinte de l'hôpital général de référence de Bunia, a annoncé mercredi à l'ACP le gestionnaire du présent site et coordonnateur de l'ONG «Lutte anti sida» (LASI), le révérend pasteur Ignace Bingi.

Il a, par la même occasion, indiqué que ces personnes déplacés issues de 21 villages justifient leur retour dans la ville de Bunia pour plusieurs raisons notamment ; la peur, le refus par certains parmi leurs voisins d'accéder dans leur propre champ, la destruction méchante de leurs produits champêtres et les paroles menaçantes de leur voisin avec lesquels ils ont l'habitude de vivre dans la région.

Le pasteur Ignace Bingi a précisé que parmi ces personnes vulnérables aucun d'elle n'a fait écho d'une attaque de leur village par les assaillants à part le cas de kidnapping de huit (8) personnes au village Kau et tuées par les inconnus situation, a-t-il dit, qui a poussé les membres de personnes kidnappées à fuir du fait qu'ils ont également reçus de menaces de la part de ces ravisseurs.

Il a, par ailleurs, rassuré que le nombre de ceux qui viennent de retourner dans les deux (2) sites est vraiment très faible parce que sur les 397 ménages qui sont partis son association n'a reçu que dix (10) ménages qui sont revenus essentiellement composés de femmes veuves du fait que, a-t-il estimé, comme elles ont personne et leurs cases incendiées et en voulant aller chez leur voisin pour trouver de l'abris leur ont demandé le frais de location raison pour laquelle elles ont préféré retourner au niveau de sites à Bunia.

ACP/LP

Apostrophe

Diaspora pembenisée

Ben-Clet

Ils n'ont participé ni aux scrutins de 2006 ni à ceux de 2011. Ni l'abbé Malumalu ni pasta Ngoy Mulunda, personne n'avait sollicité leurs suffrages. La majorité et l'opposition d'alors avaient fait bloc pour dénier aux compatriotes vivant à l'étranger le droit d'élire et d'être éligibles. Mais qu'est-ce qui a changé pour les intégrer dans le processus 2016 ou 2018 ?

Il n'y a pas anguille sous roche. Il nage plutôt une baleine dans le ruisseau de Kalamu ! Oui, notre Kalamu : à peine 1 mètre de profondeur sur 2 de large. Un espace exigu qui ne peut pas recevoir l'imposant cétacé.

La Centrale électorale voulait, au tout début, faire le forcing en ordonnant la participation de la diaspora. En réalité, les gesticulations de Nangaa faisaient sourire les vaches parquées à ... Bukanga Lonzo. Maintenant que l'expert Corneille se prononce pour l'abandon de l'enrôlement des Congolais de l'étranger, sa sortie médiatique étonne et détone à la fois.

En réalité, une frange de Congolais estime que la volonté d'exclusion exprimée par Nangaa & Cie sert de subterfuge, à l'instar d'un arbre qui cache la forêt. D'autres Congolais soutiennent, en revanche, que la "pembenisation" de la diaspora contient un ferment toxique susceptible de rallumer l'animosité des jeunes "diasporés" contre tout ce qui porte le label Kabila. En particulier, les institutions de la République PPRD et les personnalités étiquetées kabilistes purs, sûrs et durs.

Conclusion : quand les officiels allèguent que la moitié de la diaspora congolaise - quelque 7 millions d'individus - a acquis la nationalité des pays d'accueil, je nous pose la question. Qui a peur de la sanction des urnes de la part des "Congolo-Étrangers" ? Certainement la Céni & Alliés.